



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU 14 FÉVRIER 2020**



**DÉBATS**

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

### VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,  
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,  
M. Jean-Marie TAGUET

### MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,  
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,  
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,  
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,  
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,  
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,  
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,  
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

---

## COHÉSION SOCIALE

**Président** : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

**Vice-Président** : M. Francis COLASSON

### **Membres** :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,  
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,  
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,  
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

## COHÉSION TERRITORIALE

**Président** : Mme Laurence DUMAS

**Vice-Président** : Mme Nelly SIMANDOUX

### **Membres** :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,  
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,  
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,  
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

## AFFAIRES GÉNÉRALES

**Président** : M. Franck PEYRET

**Vice-Président** : M. Jean-Jacques LAUGA

### **Membres** :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,  
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,  
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,  
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,  
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

---

## **SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

**M. Alexandre MURAT**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES**

**M. Éric LARUE**

**DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT**

**M. Vincent SEROZ**

**CHEF DE CABINET**

**M. Laurent DARTHOU**

---

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et le quatorze Février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

### Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -  
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD -  
M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE -  
Mme Danielle COULAUD - Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH -  
Mme Ghislaine DUBOST - Mme Florence DUCLOS - Mme Laurence DUMAS -  
M. Gilbert FRONTY - M. Cédric LACHAUD - M. Jean-Jacques LAUGA -  
M. Jean-Claude LEYGNAC - Mme Marilou PADILLA-RATELADE - M. Christophe PETIT -  
M. Jean-Claude PEYRAMARD - Mme Lilith PITTMAN - Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE -  
Mme Michèle RELIAT - Mme Hélène ROME - M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX -  
M. Gérard SOLER - M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET - Mme Hayat TAMIMI -  
Mme Nicole TAURISSON - Mme Stéphanie VALLEE

### Pouvoirs :

Madame Sandrine MAURIN	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Franck PEYRET	à	Madame Najat DELDOULI
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Hélène ROME remplit les fonctions de Secrétaire.

.....

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

.....

---

# Table des matières

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 14 FEVRIER 2020

### PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président  
et introductions

10 à 18

### EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

#### **COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 301 | Orientations Budgétaires du Département pour 2020 – DOB   | 19 à 22  |
| 302 | Rapport de situation en matière d'égalité<br>entre les femmes et les hommes   | 23 et 24 |
| 303 | Marchés publics et accords-cadres.<br>Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du<br>Conseil Départemental<br>Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales | 25       |
-



## COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

- |     |  |          |
|-----|--|----------|
| 101 | Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC).<br>Plan corrézien de recrutement et de valorisation des aides<br>à domicile – Convention CD/CNSA section IV 2020-2022 | 26 à 28  |
| 102 | Prototypage de la nouvelle gouvernance des politiques pour<br>l'autonomie dans les territoires : engagement du Département<br>de la CORRÈZE                                  | 29 et 30 |
| 103 | Revitalisation du musée du Président Jacques CHIRAC  | 31 et 32 |
| 104 | Budget participatif des collèges   | 33 et 34 |

## COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

- |     |  |          |
|-----|--|----------|
| 201 | Rapport sur la situation de la Collectivité en matière de<br>développement durable 2019-2020                 | 35       |
| 202 | Tourisme – Projet stratégique Ambition Tourisme 2020-2022  | 36 à 38  |
| 203 | BOOST Projets : lancement d'un nouveau programme<br>d'accompagnement aux porteurs de projets                 | 39       |
| 204 | Défi Énergie CORRÈZE : "tendre vers une efficacité énergétique<br>choisie et maîtrisée" (240 foyers témoins) | 40 et 41 |
|     | Remise de la Marianne d'Or par Monsieur Alain TRAMPOGLIERI   | 42 à 44  |
-

**M. LE PRÉSIDENT** – Mes chers collègues, je vous propose de désigner Monsieur ARFEUILLERE en tant que Vice-Président de séance, et Madame ROME en tant que secrétaire de séance.

*(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).*

\* \*  
\*

Mes chers collègues, avant d'entamer cette séance, je voudrais rendre hommage à Georges MOULY qui nous a quittés en décembre dernier, à l'âge de 88 ans. Il a servi la Corrèze avec passion et dévouement pendant 40 années d'engagement politique. Il a siégé à l'Assemblée Départementale de 1982 à 2008, notamment en tant que Vice-Président, aux côtés des Présidents CEYRAC et DUPONT.

Je voudrais également avoir une pensée pour Agnès MORGAN DE RIVERY, assistante familiale auprès de l'ASE, décédée à l'âge de 60 ans, le 21 janvier dernier. En leurs mémoires, je vous invite à observer une minute de silence.

*(...Une minute de silence est observée en mémoire de Georges MOULY et d'Agnès MORGAN DE RIVERY...)*

Mes chers collègues, cette première séance de l'année appelle un ordre du jour important et des décisions stratégiques pour l'avenir de notre Département, dont le débat sur nos orientations budgétaires 2020.

Pour ouvrir cette séance, je voudrais d'abord rendre hommage aux femmes de notre Collectivité, à l'occasion du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes que nous présentera Ghislaine DUBOST. Au sein de cette Assemblée, depuis 2015, la parité n'a jamais été une question d'obligation ou d'affichage, car vous avez su, Mesdames, prendre toute la place qui vous revient. Permettez-moi aujourd'hui de remercier nos Vice-Présidentes qui portent des dossiers stratégiques pour le Département et de saluer toutes les élues pour leur engagement quotidien, au service de la Corrèze et des Corrèziens. Au niveau de l'Administration, notre Collectivité se distingue tout particulièrement sur le plan national : deux chefs de service sur trois sont des femmes et elles occupent également deux tiers des postes de direction, soit une situation inversée par rapport à la moyenne nationale où les deux tiers des postes d'encadrement dans les collectivités sont occupés par des hommes. Je profite de cette occasion pour remercier nos Directrices et saluer l'ensemble du comité de direction qui anime les équipes départementales autour d'Alexandre MURAT et d'Eric LARUE.

J'en arrive maintenant à nos orientations budgétaires, qui vous seront présentées par Francis COMBY. Elles sont, d'abord, l'occasion de revenir sur cinq années d'action, marquées par des décisions à la fois responsables et ambitieuses. Depuis 2015, nous avons démontré qu'il était possible de réduire nos dépenses de fonctionnement, tout en continuant à assurer pleinement nos missions avec plus d'efficacité. Nous avons ainsi dégagé des marges de manœuvre pour investir, tout en réalisant un désendettement sans précédent à hauteur de 43 M€. Cette année encore, nos orientations budgétaires sont celles des engagements tenus : pas d'augmentation de la fiscalité, réduction de la dette, maîtrise des dépenses de fonctionnement et priorité à l'investissement. Notre bonne gestion a permis de relancer fortement l'investissement en Corrèze, alors que de nombreux Départements y ont mis un sérieux coup de frein. En cinq ans, nous avons renforcé nos investissements sur les routes, en passant de 12 à 14 puis 16 M€ en 2019 au titre du programme annuel de travaux. Nous amplifierons cet effort en 2020 avec une programmation de 20 M€.

---

Notre Plan Routes 2025 verra, cette année, le lancement des travaux du contournement de Malemort, dont le financement est complètement assuré dès 2020, et la suite des études pour les projets de Noailles, Lubersac et Meymac. En cinq ans, nous avons également renforcé notre soutien aux territoires, avec une enveloppe de 43 M€ sur 2018-2020 pour les aides aux communes. Nous maintiendrons ce cap pour les trois ans à venir. Cette dynamique est essentielle pour notre Département et l'investissement local joue pleinement son rôle de moteur pour l'économie et l'emploi en Corrèze. A travers le financement participatif, nous avons souhaité associer les Corrèziens à cette dynamique, en les rendant acteurs de notre économie. Depuis son lancement en 2016, Coup de Pouce Corrèze a permis de financer 170 projets grâce à 16 000 contributeurs qui ont investi 3,2 M€. Fidèles à notre méthode (« une politique se conduit, s'évalue et s'adapte si besoin »), nous avons évalué ce dispositif et souhaitons aujourd'hui passer du Coup de Pouce au Boost Projets. Christophe ARFEUILLERE vous proposera ainsi de conforter ce programme en renforçant notre accompagnement sur le volet numérique, et en l'inscrivant dans la marque Origine Corrèze.

Cette année encore, nos priorités budgétaires iront vers nos missions de cohésion sociale en faveur des Corrèziens. Dans le domaine de la santé, nous ouvrirons de nouvelles antennes du Centre Départemental Corrèze Santé pour assurer une présence médicale là où il y en a besoin. Nous renforcerons également nos politiques en faveur de l'enfance avec de nouvelles actions, et nous assumerons nos missions liées à l'augmentation du nombre d'enfants placés auprès de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ce dernier point pose toute la question du financement de la solidarité nationale, mise à la charge des Départements. Qu'il s'agisse du rSa ou des MNA, nous assumons pleinement nos obligations et serions en droit d'attendre la même chose de l'Etat. Malheureusement, c'est le contraire ! L'héritage de la Présidence de François HOLLANDE nous a laissé une ponction annuelle de 15 M€ sur nos recettes. Nos dépenses sont désormais encadrées par le Gouvernement à travers le Contrat de Cahors mais, en contrepartie, nous ne bénéficions d'aucune compensation de l'Etat et affichons un reste à charge non financé de 6 M€ cette année au titre du revenu de Solidarité active et des Mineurs Non Accompagnés.

Nous vivons dans un système au sein duquel le Gouvernement décide des modalités et ouvre les droits sociaux, tandis que nous-mêmes sommes là pour assumer les responsabilités, y compris pénales et pour payer, bien sûr. Les impôts des Corrèziens ne sont pas destinés à financer des mesures qui relèvent de la solidarité nationale. Je ne comprends toujours pas pourquoi Emmanuel MACRON rappelle à l'envi sa formule « celui qui paie décide », car nous en avons là un bien triste contre-exemple. Malgré cela, nous maintenons le cap et nous poursuivons notre action, soit l'action d'un Département fort sur ses missions et sur ses valeurs (la qualité du service rendu, la proximité, la justice sociale, l'équilibre des territoires et l'innovation), mais sans le plan de redressement des comptes engagé en 2015 et notre gestion rigoureuse depuis cinq ans, le Département de la Corrèze aurait sûrement été la première Collectivité de France en faillite.

Alors certes, nos finances restent fragiles, et les contraintes sont bien présentes, mais rien n'est impossible, contrairement au discours entendu, il y a cinq ans, sur la situation financière et l'endettement du Département. Rien n'est impossible et nous en faisons la démonstration, une nouvelle fois, à travers le compte administratif anticipé pour 2019 et les orientations budgétaires pour 2020. Cette démonstration, par l'exemple, est notre marque de fabrique depuis cinq ans : ne pas subir et anticiper ; mettre à profit nos expériences pour être force de propositions ; concerter et fédérer nos partenaires. Voilà ce qui guide notre action départementale.

C'est ce que nous avons fait, par exemple, pour le retour aux 90 km/heure sur les routes départementales. Cette décision concertée avec tous les acteurs de la sécurité routière est le fruit d'un important travail d'analyse de l'accidentalité en Corrèze, qui nous a permis de décider, en toute responsabilité, et de définir des mesures d'accompagnement en termes de sécurité routière, dont notamment la création de 25 nouvelles zones à 70 km/heure et la mise en place d'un plan de prévention concerté avec les associations.

C'est ce que nous avons fait aussi avec le programme Corrèze 100 % Fibre ou encore sur l'emploi et l'insertion professionnelle ; or, les résultats sont aujourd'hui au rendez-vous.

---

C'est aussi ce que nous avons fait dans le domaine de l'autonomie, en réformant et en modernisant le secteur de l'aide à domicile pour préserver notre modèle corrèzien. Aujourd'hui, nous confortons ce secteur avec un plan de recrutement et de valorisation des aides à domicile que nous présentera Marilou PADILLA-RATELADE. Ce secteur représente une activité sociale et économique majeure de notre Département avec 1 300 emplois et des besoins de recrutement très importants pour les années à venir. Depuis juillet 2019, en concertation avec les services d'aides à domicile, nous réfléchissons à un plan d'actions concret autour de l'attractivité et de la découverte des métiers, du recrutement et de la fidélisation dans l'emploi. A travers une Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), nous allons créer un véritable parcours corrèzien de l'aide à domicile, qui peut se résumer ainsi : « un parcours, un contrat, un emploi ». En partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et les services d'aide à domicile, le Département mobilisera 1,2 M€ sur trois ans au titre de la mise en œuvre de ce plan. La preuve par l'exemple, c'est aussi être force de propositions face à la verticalité des décisions du Gouvernement.

Depuis plus d'un an, les rapports d'experts se succèdent, mais la loi Grand Age se fait toujours attendre. Face à cela, nous avons souhaité être proactifs, avec une contribution réaliste et pragmatique que nous présentera Agnès AUDEGUIL. Nous proposons un prototype de nouvelle gouvernance reposant sur notre expérience de terrain et replaçant le Département au centre de la politique autonomie, dans une relation de confiance avec des partenaires aux compétences clarifiées. Aux côtés de neuf autres Départements et bientôt d'une dizaine d'autres qui vont nous rejoindre en lien avec l'Assemblée des Départements de France, nous allons être force de propositions pour écrire la loi. Dans ce domaine, la meilleure solution serait la création d'un cinquième risque, celui de la dépendance, maintes fois envisagée par plusieurs Gouvernements, mais sans cesse repoussée. Déjà enlisé dans la réforme des retraites, il y a peu de chance que le Gouvernement soit à la hauteur d'une telle refondation de notre système de protection sociale. Dans ce domaine et dans bien d'autres, il est urgent de redonner de la confiance et du pouvoir au local.

Alors qu'on nous annonce un projet ambitieux de loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration), nous aurions préféré une loi 3C : concertation, confiance et clarification des compétences. Clarifier les compétences, libérer l'initiative locale et laisser agir les forces vives des territoires, voilà ce que nous demandons au Gouvernement car, à vouloir s'occuper de tout, l'Etat central finit par faire tout mal, alors que les collectivités ne demandent qu'à prendre le relais. Les collectivités de l'Ancien Monde (la Commune et le Département) ont la légitimité et la proximité indispensables à l'action du quotidien et d'ailleurs, ce n'est pas un hasard si ce sont les dernières à trouver encore grâce aux yeux de nos concitoyens. Je veux d'ailleurs remercier aujourd'hui l'ensemble des Maires corrèziens et des élus municipaux dont le mandat s'achève le mois prochain. Je veux saluer aussi toutes celles et tous ceux qui font le choix de poursuivre leur action ou de s'engager pour la première fois au service de leurs communes, et les assurer du soutien du Département pour le mandat à venir.

Dès le mois d'avril, nous irons à la rencontre des élus pour leur présenter l'accompagnement du Département, à travers une nouvelle contractualisation 2021-2023 et une offre d'ingénierie renforcée au service des territoires, des territoires qui sont pleinement acteurs et fédérés dans notre plan Ambition Tourisme, que vous présentera Jean-Claude LEYGNAC : un plan d'action opérationnel sur trois ans pour booster l'économie touristique en misant sur l'attractivité de la Corrèze et la transformation numérique. Nous confirmons ainsi notre agence Corrèze Tourisme dans son rôle d'accélérateur d'innovations, de boosteur de performances et de créateur de réseaux. Ambition Tourisme vise aussi à construire un tourisme plus responsable et plus durable, en s'inscrivant dans notre dynamique de transition écologique. Cette dynamique Corrèze Transition écologique s'amplifiera en 2020 avec la montée en puissance de la Société d'Economie Mixte Corrèze Energies renouvelables, la mise en place de plans départementaux pour développer la mobilité électrique, la méthanisation et la filière hydrogène, et l'ouverture de notre réserve départementale de biodiversité. Laurence DUMAS évoquera ces projets à travers notre rapport annuel sur le développement durable.

En fin de séance, nous accueillerons Alain TRAMPOGLIERI pour la remise de la Marianne d'Or du développement durable 2019, récompensant l'engagement de notre Département pour la transition écologique, une reconnaissance que je souhaite partager avec tous les élus, avec tous nos partenaires et avec tous les Corrèziens, car la transition écologique est l'affaire de tous ! Le défi de la transition écologique et le défi démographique, voilà bien les deux grands enjeux d'avenir à relever pour notre pays et notre société. Tel est le sens de notre engagement auquel,

---

modestement, nous travaillons au quotidien, car le Département n'entend pas être un simple spectateur, mais un véritable acteur de ces changements. En unissant nos forces, en fédérant nos partenaires et en associant les Corrèziens, nous poursuivons notre action pour construire, ensemble, la Corrèze de demain.

**M. COMBES** – Monsieur le Président, le rapport d'orientations budgétaires que vous nous présentez est bien touffu, mais nous allons essayer d'y voir plus clair grâce au débat d'aujourd'hui. Au fil de ses 70 pages, vous auriez pu éclaircir un petit peu, mais on va s'y retrouver quand même.

Dans le très copieux panorama macroéconomique que vous étalez dans ce rapport (32 pages à lui tout seul), et qui intéresserait sûrement beaucoup d'étudiants, il manque tout de même un élément important : les conséquences de l'épidémie de coronavirus sur la croissance mondiale. Vous ne pouviez pas la prévoir ; gouverner est parfois difficile. Il est vrai que, lorsque ce rapport a été préparé, nous n'en étions qu'au début de cette épidémie et je crains que nous n'en soyons toujours qu'au début. Toutes les projections macroéconomiques sur l'évolution de la croissance en France et dans le monde sont donc très hypothétiques, il faudra en convenir.

Gilbert FRONTY vous exposera tout à l'heure une analyse détaillée de ce rapport d'orientations budgétaires, je me limiterai pour ma part à quelques remarques. Vous augmentez les investissements de 20 M€ pour pouvoir afficher un niveau record de 68 M€. Nul n'avait vu cela depuis la présidence de Jean-Pierre DUPONT, à l'époque où le Département dépensait à tout-va. Il est vrai que sur ces 68 M€, vous en consacrez presque 20 à la déviation de Malemort, la ville de votre ami Laurent. Cette déviation qui correspond à un vieux projet facilitera la circulation dans l'agglomération de Brive, je dis bien de Brive. Nous savons, en effet, qu'elle profitera avant tout aux vastes zones commerciales qui se sont répandues inlassablement dans cette partie de l'agglomération : rien de mieux pour booster le chiffre d'affaires des grandes surfaces, mais au moment où les magasins de centre-ville combattent pour survivre, nous aurions pu imaginer une autre formule. Il aurait été plus judicieux et plus utile de réaliser d'abord la déviation de Meymac, qui correspond aussi à un vieux projet, mais nettement moins coûteux que votre opération de Malemort ; toutefois, il est vrai que le Maire de Meymac n'est pas de votre bord politique.

Une remarque encore sur votre ébauche de projet de budget : vous mettez en réserve pas moins de 11 M€ pour des opérations qui seront engagées après 2020. Vous amassez donc là une belle cagnotte. Vous auriez pu diminuer la fiscalité des Corrèziens, ou bien réduire encore un peu la dette du Département que vous avez jusqu'à présent bien diminuée, mais pas du tout : vous ne baissez pas les impôts des Corrèziens et, en plus, vous augmentez l'endettement du Département, légèrement, qui s'avère toujours deux fois plus élevé que la moyenne des Départements à la population comparable.

J'en viens à votre rapport sur le développement durable qui lui aussi compte 60 pages : je ne suis pas sûr qu'une majorité d'élus dans cette salle ait eu assez d'énergies renouvelables pour aller jusqu'au bout, ni même jusqu'à la moitié. Dans ce centre de recyclage (je n'ai pas dit déchetterie), il y a un peu de tout, depuis votre réserve de biodiversité qui a coûté si cher au Département jusqu'à la création prometteuse d'un comité des usagers au restaurant administratif de votre Collectivité. Un petit mot sur le Défi Energies Corrèze qui a droit à un petit rapport particulier : d'autres collectivités se sont déjà lancées dans ce gadget conçu par ENEDIS il y a quelques années. C'est amusant et même intéressant pendant quelques jours, mais ce dispositif qui fait vivre quelques start-ups n'est que de l'affichage. Ce n'est pas avec ça que les habitants, à quelques exceptions près, parviendront à réguler et à réduire les consommations d'énergies dans leur logement. Il vaudrait mieux commencer par subventionner la rénovation des chaudières qui, ainsi, consommeraient moins pour un moindre coût également.

J'en viens enfin au tourisme. Jusqu'ici, ce secteur était bien placé parmi les parents pauvres de votre Majorité. Cette fois, vous semblez donner l'impression de vouloir prendre le taureau par les cornes, mais ce n'est qu'une impression : quand on prend le temps de déchiffrer les 33 pages du projet stratégique consigné dans votre rapport, on reste sur sa faim. Vous dressez un bel état des lieux, et on ne peut qu'être d'accord avec les objectifs affichés : augmentation de 10 % du chiffre d'affaires du tourisme en Corrèze, en trois ans, et augmentation de 5 % du nombre de nuitées. Cependant les onze actions présentées ne sont que des évidences, des banalités sans rien de concret en termes de modalités de mise en œuvre et de financements susceptibles d'être apportés aux professionnels. C'est pourtant dans le tourisme que le Département devrait investir, en tout cas bien davantage qu'à hauteur des 300 000 € prévus.

---

Dans ce rapport aussi, vous auriez pu élaguer, si j'ose dire, hormis en ce qui concerne les investisseurs touristiques venant de l'extérieur : vous souhaitez qu'il en vienne au minimum cinq en Corrèze. Pouvez-vous nous préciser quel type d'investisseurs ou d'opérateurs vous recherchez ? Il serait sûrement intéressant de créer, par exemple, un parc ou une ferme écologique, un peu pédagogique. Ce serait plus attractif qu'une réserve de biodiversité, même si cela a son intérêt. Des villages de vacances, un Center Park, un parc d'attractions, un parc d'animaux : nous aimerions savoir ce que vous allez sortir de votre chapeau, Monsieur le Président.

Un dernier mot concernant vos rapports à propos de votre Boost Projets. Là, c'est moi qui vais faire court : vous recevrez bien plus de 20 projets pour ce financement participatif. C'est le succès assuré et l'opération ne coûtera pas trop cher au Département. Pourquoi pas ? Pour vous, cela pourra faire aussi un peu de « boost élections » en 2021.

Pour finir, j'ai une question à vous poser : pouvez-vous nous faire un point précis, s'il vous plaît, canton par canton, de l'avancement de l'installation de la fibre dans le Département ? Si vous ne pouvez pas le faire aujourd'hui, ce qui n'est pas grave, je demande qu'il soit présenté, si possible, à la prochaine réunion de la Commission Permanente.

**M. ARFEUILLERE** – Le 1<sup>er</sup> février dernier, près de 4 000 kilomètres de routes départementales sont revenus aux 90 km/heure. Cette décision pour laquelle nous avons émis un avis favorable à l'unanimité, en juillet 2019, était très attendue des Corrèziens. Ainsi nous avons rétabli une situation, face à une mesure prise sans concertation par le Premier Ministre, une mesure emblématique de la stigmatisation de la voiture par le Gouvernement qui avait suscité un fort mécontentement dans nos territoires ruraux. Ce retour aux 90 km/heure est aussi une nouvelle preuve que la concertation et le travail de fond sont la meilleure méthode pour contribuer à l'acceptation et à la réussite d'un projet.

En Corrèze, c'est ce que nous avons fait depuis janvier 2018. Etat, services de sécurité et de secours, maires, associations de prévention et d'usagers de la route, tous les acteurs locaux de la sécurité routière ont été associés pour préparer le retour aux 90 km/heure dans les meilleures conditions. En parallèle, un important travail d'analyse de l'accidentalité a été réalisé par les services départementaux, permettant de faire des propositions constructives et pragmatiques. Ce travail a, d'ailleurs, été déterminant dans l'avis favorable rendu par la Commission Départementale de Sécurité Routière. En parallèle également, nous avons élaboré un vaste plan de prévention et de sécurité routière, en concertation avec les associations pour prévenir les principales causes d'accidents et sensibiliser les publics les plus touchés.

Fort de notre expérience, le Président COSTE avait proposé, dès l'automne dernier, à l'Assemblée des Départements de France, la création d'un Observatoire Départemental de la Sécurité Routière. La mise en place de cet Observatoire, validée au mois de janvier, permettra de disposer d'indicateurs communs pour suivre l'accidentalité dans les Départements et évaluer les impacts du retour aux 90 km/heure, là où il a été mis en œuvre. Cet Observatoire reflètera la réalité de l'accidentalité avec objectivité et sans aucun lobby, quoi qu'il en soit. Au final, ce dossier des 90 km/heure aura une vertu : faire parler la sécurité routière à grande échelle. Mais quelle perte de temps et que de mécontentements suscités chez nos concitoyens par une décision unilatérale d'un Gouvernement qui préfère le passage en force à la concertation ! Si le Premier Ministre avait fait de la sécurité routière une grande cause nationale, il aurait pu compter sur la mobilisation générale des Départements, mais aujourd'hui, en France, on ne fait plus confiance aux élus locaux pour estimer ce qui est bon pour leurs territoires.

Nous sommes malheureusement confrontés presque quotidiennement à cette méthode, propre au Nouveau Monde. Dernier exemple en date, en début de semaine, avec la Conférence Nationale sur le Handicap : beaucoup de mesures ont été annoncées par le Président de la République, dont certaines vont dans le bon sens, mais une fois de plus, rien sur le « qui fait quoi » ni sur le « qui finance quoi ». Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, nous attendons des décisions claires et concrètes ; nous sommes prêts à travailler avec le Gouvernement si tant est qu'il fasse appel à nous, dans le cadre d'une vraie concertation.

---

Même sujet sur le plan scolaire : il y a dix jours, nous avons appris *via* les représentants des personnels et enseignants que plusieurs classes pourraient être supprimées dans les collèges corréziens, notamment en Haute-Corrèze. Là aussi, aucune concertation ni aucune information en amont des élus départementaux. A quoi bon, après tout ? Ce n'est pas comme si notre Collectivité consacrait plus de 7 M€, chaque année, pour accueillir 10 000 collégiens corréziens dans les meilleures conditions, au sein des établissements scolaires ! Pour l'enseignement du premier degré, on nous annonce une carte scolaire 2020 pour fin mars mais, pour l'instant, pas l'ombre d'une concertation à l'horizon. Il y a deux ans, nous avons proposé l'élaboration d'une carte scolaire pluriannuelle, en concertation entre l'État, le Département, l'Association des Maires, les représentants des personnels et des parents. Trop compliqué aux yeux du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) de l'époque qui nous avait répondu par une fin de non-recevoir. Cette année encore, nous serons très vigilants : nous défendrons nos écoles, en particulier nos écoles rurales.

Oui, nous sommes les défenseurs de notre ruralité et, particulièrement, de notre agriculture corrézienne. C'est en ce sens que nous soutenons pleinement l'initiative de la Chambre d'Agriculture et des syndicats, concernant le zonage de reconnaissance de la sécheresse de l'été dernier. On ne peut accepter qu'une partie des agriculteurs corréziens soit exclue de ce zonage.

Autre sujet, la réorganisation du réseau local des finances publiques : non content de fermer nos trésoreries, le Gouvernement n'a pas retenu la candidature de la Corrèze pour l'accueil des services déconcentrés du Ministère des Finances, malgré un dossier de qualité, porté en partenariat avec la ville de Tulle. Là aussi, pas d'explications, alors que d'importants travaux d'investissement sont prévus au sein de la Cité Administrative.

Sur ce sujet comme sur d'autres, nous attendons un signal fort de la part du Gouvernement pour marquer la prise en compte des territoires ruraux, la confiance envers leurs élus et la considération envers leurs habitants. Avec le conflit de ces derniers mois sur les retraites, qui s'est ajouté à la crise sociale que connaît notre pays depuis fin 2018, il serait grand temps que le Gouvernement tire certains enseignements : aujourd'hui la coupe est pleine pour nos concitoyens. Il est temps d'écouter la France des territoires, cette France qui sait se prendre en main, innover et porter des actions et des projets adaptés aux réalités des territoires et aux attentes des habitants. Cette France des territoires sera notamment présente au Salon de l'Agriculture, à la fin du mois, pour montrer ce qu'elle sait faire de mieux, en termes de production agricole bien sûr, mais aussi en termes d'aménagement de territoires, de respect de l'environnement, de préservation des paysages et de bien-vivre ensemble. Une nouvelle fois, la Corrèze sera présente à ce rendez-vous pour faire la promotion de nos productions et de nos savoir-faire avec, cette année, la marque Origine Corrèze. Avec la Chambre d'Agriculture, nous y porterons toute la force de la Corrèze, entre authenticité, innovation et qualité de vie, car c'est ça notre Corrèze et c'est ça qui guide notre engagement au quotidien, avec l'ensemble des forces vives de notre Département, pour porter haut les valeurs de la Corrèze, ces valeurs qui font la force et la fierté des Corréziens.

**M. LE PRÉSIDENT** – S'agissant de la fibre, nous avons prévu de refaire un point devant l'ensemble des Maires, canton par canton, afin que chacun, et plus particulièrement les nouveaux élus, ait une vision précise. Nous pourrions donc présenter également ce point devant la Commission Permanente, plutôt fin avril. Je rappelle que l'engagement pris emporte un transfert de la parole publique aux entreprises qui ont signé un certain nombre de contrats, ainsi qu'une application de pénalités qui, sur certains lots, couvrent leur travail quotidien. La situation n'est pas catastrophique, les entreprises sont en train de monter en charge sur ce premier trimestre ; il nous faut donc vérifier que cette montée en charge justifie le planning qu'elles vont nous proposer car, là aussi, nous entendons prouver par l'exemple leur capacité à faire. Je souhaite que les entreprises prennent des engagements clairs auprès des élus sur ce sujet, conformément aux contrats qu'elles ont signés.

Ensuite, vous faites état d'un certain nombre de rapports. Je partage le fait que le panorama national et toutes ses prévisions macroéconomiques s'imposent aux Départements. Ce rapport est très normé, on ne peut s'en extraire. Il nous coûte d'ailleurs, parce qu'il faut le remettre à la sauce corrézienne. Cela fait partie des passages imposés. Or, s'agissant du rapport sur le développement durable, il en va exactement de même : malheureusement, les deux correspondent à des actes à donner. Le législateur nous a obligés à rédiger des rapports, alors que les services

---

préfèreraient travailler sur des dossiers concrets, mais ce n'est pas parce que l'on nous a imposé un acte à donner, au travers du rapport sur le développement durable, que nous ne faisons pas Corrèze Transition Ecologique. D'ailleurs, vous auriez pu, mais vous n'avez pas osé parce que le sujet est toujours sensible, surtout un jour de Saint-Valentin, dire la même chose à propos du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui, lui aussi, est rendu obligatoire par le législateur et correspond donc aussi à un acte à donner. C'est quand même assez symptomatique du courage du législateur sur un certain nombre de sujets. Je le dis d'autant plus tranquillement que sur ce rapport-là, nous n'avons pas attendu de devoir rédiger des rapports pour embaucher des compétences féminines comme masculines, et faire travailler toutes ces personnes en bonne intelligence.

Au-delà de cette bureaucratie qui, malheureusement, peut parfois paralyser l'action (je vois ainsi des directeurs de service débordés au quotidien, qui se passeraient bien de devoir rédiger des rapports qui ne sont pas forcément lus), je ne peux vous laisser sous-entendre que nous faisons du clientélisme ici (tel n'a jamais été le cas) ou de l'approche politicienne ou opportuniste. Les 280 Maires de Corrèze sont traités de la même manière. Certains ont des projets, d'autres non ; certains en ont plus, d'autres moins. J'espère que, dans le cadre de la prochaine contractualisation, nous pourrons continuer ainsi. Il en va de même pour les neuf Présidents d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Nous n'avons pas fait de différence entre eux, ni entre les 38 Conseillers Départementaux. Je ne remettrai pas le pôle universitaire à Tulle, ni le musée, ni l'auditorium, ni la salle Vanille. S'agissant de la déviation, nous devons être clairs : si vous aviez fait votre travail et cru en Routes 2025 comme en la capacité du Département à construire des routes durant votre mandat, nous n'en serions pas à caler le projet Malemort. La déviation de Meymac aurait été la première, ou peut-être celle d'Ussel. Si le projet Meymac avait été en DUP (Déclaration d'Utilité Publique), il aurait été dans les tuyaux et nous l'aurions sorti avec celui de Malemort. Lorsque nous avons effectué les premières acquisitions foncières, parce que la déviation de Malemort tombait fin avril 2017, mon « ami », comme vous dites, n'était pas encore en poste. Tel n'est donc pas le sujet. Or, nous ne pouvons reporter des projets de long terme aussi structurants.

Vous expliquez ensuite que l'argent ici investi aurait pu l'être ailleurs, mais ceci est vrai pour tout ! Je veux bien entendre que la réserve de biodiversité peut coûter chère et que nous aurions pu faire autre chose avec cet argent, mais les mêmes personnes me demandent ensuite ce que nous faisons pour la biodiversité. La biodiversité a un coût, or, les jeunes nous reprochent de l'avoir dégradée. Si la déviation de Meymac ou une autre avait été dans les tuyaux, nous avions la capacité de la financer, ce qui me permet de faire le lien avec votre affirmation selon laquelle nous faisons de l'affichage en atteignant 68 M€ d'investissement. Non ! Nous avons eu la modestie, l'an dernier, de préciser, alors que nous affichions également 60 M€ d'investissement, que nous avions préfinancé la partie "routes". Cette année également, l'investissement réel tourne autour de 40 à 43 M€ mais, contrairement à ce qui a été fait pendant des années, nous finançons les projets structurants que nous annonçons. Nous ne laissons pas de cadavres aux suivants. Le marché public de la déviation sera signé dans le courant du mois de juin. Nous aurons donc le financement. Je suis, en effet, effaré de la manière dont sont tenues les comptabilités publiques : nous sommes capables d'engager 16 M€ pour une déviation, mais de ne prévoir que le financement de l'année, soit 2 ou 3 M€. C'est pourquoi nous essayons de remettre une forme d'engagement, en traitant le sujet avec la Direction des Finances, au travers du « reste à réaliser ». Certes le Département n'en a pas l'habitude, mais il me paraît important de permettre un suivi de cette opération, ainsi que son financement. Les choix effectués sont financés. Nous avons procédé de même sur la fibre et cela porte ses fruits.

Je n'ai aucune difficulté à annoncer que la dépense réelle s'élève à 43 M€ au titre de 2020 car, pour moi, en termes de responsabilité politique, l'essentiel reste que nous disposerons du financement nécessaire pour achever ce programme. Certes, nous aurions pu proposer de diminuer la fiscalité, mais le moment n'est pas le bon, vu que la loi de Finances fixera durablement nos recettes issues de la TVA (Taxe à valeur Ajoutée), au regard de notre niveau de fiscalité de 2020, voire de 2021. C'est d'ailleurs pourquoi nous ne vous proposerons pas de diminution de la fiscalité en 2021 non plus. De plus, nous savons pertinemment, suite à la mesure que vous avez prise sous le Gouvernement HOLLANDE que, du fait de l'actualisation des bases à 2 %, la recette s'avère beaucoup plus dynamique sur les taxes foncières qu'elle ne l'est sur la TVA.

---



S'agissant ensuite de la dette, nous avons annoncé, l'an dernier, que nous étions en surdésendettement : nous avons réemprunté 13 M€, d'où un niveau historique par rapport aux habituels 25 M€ de dette. Cette année, nous serons revenus à 25 M€. La vraie question que nous nous posons est la suivante : cette idée de surdésendettement est-elle la bonne au regard des taux bas ? Nous considérons qu'il vaut mieux financer nos investissements. Vous avez parlé de la campagne électorale : j'étais en mesure d'afficher 60 M€ de désendettement, mais cela aurait-il été bon pour le Département ? Je n'en suis pas certain. Je rappelle que les frais financiers pèsent énormément sur notre budget de fonctionnement ; or, ils sont passés de 10 ou 11 M€ à moins de 8 M€. En effet, nous procédons aussi à des refinancements de dette, afin que notre dette profite au maximum des taux actuels. D'ailleurs, nous restructurerons peut-être aussi cette année, si la négociation est bonne. Nous restructurons cette dette mais sans modifier les durées. Nous ne cherchons pas à amenuiser les annuités par ce biais-là, nous ne trichons pas.

S'agissant du Défi Energie, nous ne travaillons pas en partenariat avec ENEDIS, mais avec une entreprise corrézienne, la Sicame, qui a racheté des start-ups à ce titre. Or, si de manière intuitive, j'aurais plutôt eu tendance à généraliser ce programme auprès de tous les Corrèziens, nous voyons bien que le sujet s'avère hypersensible. La prudence des services nous a donc amenés à le recalibrer et à partir plutôt sur un défi auprès d'un certain nombre de publics types, pour pouvoir ensuite, si cela fonctionne, généraliser la mesure. L'idée est de pouvoir, contrairement aux informations figurant sur les compteurs Linky, savoir précisément, dans les cinq minutes qui suivent, quel est l'impact lorsque j'éteins tous mes appareils en veille. De plus, afin que les Corrèziens s'approprient cet outil, nous proposons un défi qui vise à les stimuler. Il ne s'agit pas d'un gadget. En effet, tout le monde a la possibilité de suivre ses consommations à la journée, mais moins d'1 % des personnes le font : il nous faut donc trouver des formules attractives.

En ce qui concerne le tourisme, je rappelle que nous n'investissons pas sur le sujet pour deux raisons : tout d'abord, la loi votée sous la présidence HOLLANDE a retiré aux Départements non pas la compétence Tourisme, mais la capacité à amener des aides directes en dehors des communes, ce qui nous a, quand même, posé un certain nombre de problèmes, que nous avons réglés en bonne intelligence avec la Région. Je pense notamment à Ayen et à Eygurande, à propos de villages de vacances à visée sociale dans lesquels nous avons investi avec les communes et la Région. Cependant, la Région ne veut aider que les opérateurs privés, telle est donc la seconde raison. La Région Nouvelle-Aquitaine considère en effet qu'en la matière, les collectivités ne sont pas forcément de grandes gestionnaires. Dont acte. Ce point de vue se vérifie d'ailleurs au regard du grand nombre de reprises de campings municipaux par des « sachants », lucratifs ou non, qui ont plutôt bien fonctionné. Par ailleurs, s'agissant des cinq sites évoqués, il s'agit avant tout de fixer un objectif aux services pour aller séduire des investisseurs. Nous n'avons pas pré-identifié ces sites. Notre parc s'avère vieillissant et nous devons être capables de le rénover, mais aussi de le développer. A ce stade, nous n'avons pas d'investisseurs prévus. D'aucuns frappent à la porte ; c'est pourquoi, lorsque nous réviserons les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), nous devons nous demander si ces derniers ne nous offrent pas l'occasion de repérer des sites emblématiques à proposer à divers investisseurs. Tel est le sujet du moment, qui est intégré au rapport Tourisme.

**M. CHASSAGNARD** – Je voudrais, tout d'abord, souhaiter une bonne et joyeuse fête à tous les amoureux, et en particulier aux dames, puis signaler qu'au nom de l'Association des Maires de la Corrèze, nous nous rendrons, ce mercredi 19 février, à 14 heures, à l'Académie pour discuter de la carte scolaire. Si nous pouvons modestement intervenir (il suffit de nous donner les éléments), nous le ferons avec plaisir, sachant qu'une perte de 4 000 enfants nous était annoncée pour 2019, suivie d'une perte d'environ 3 000 enfants en 2020-2021. Je crains donc que l'Inspecteur d'Académie nous présente de mauvaises nouvelles, dont nous ne pourrions cependant pas parler avant la réunion en présence des syndicats, prévue à la fin du mois. Nous pourrions toutefois prendre position pour les communes s'agissant des écoles primaires et des collèges. Nous sommes donc à votre disposition si vous le souhaitez.

---

**M. LE PRESIDENT** – Je te remercie. Je suis content que l'Inspecteur d'Académie ait enfin compris qu'il pouvait discuter avec les Maires autour de la carte scolaire, y compris avant d'échanger avec les instances. En effet, je suis très mécontent de la manière dont il s'est comporté à propos des collèges. Il a ainsi procédé à des modifications dans le quart nord-est du Département sans même nous avertir. Sa secrétaire m'a appelé le 17 janvier pour m'annoncer qu'il souhaitait me rencontrer après le 28 février, c'est-à-dire à l'issue de tous les conseils d'établissement. C'est purement inadmissible. Je constate donc qu'il change un peu de braquet à propos de la carte scolaire, en vous avertissant avant les instances. Il me paraît tout de même fou que, dans ce pays, les élus soient considérés comme des irresponsables, que l'Académie respecte davantage ses propres instances que les élus qui travaillent sur le terrain. Si demain, avec des dotations horaires, deux classes sont ouvertes à un endroit, me mettra-t-on devant le fait accompli en juin, en m'invitant à installer des algecos ? Nous ne pouvons travailler ainsi, d'autant qu'il s'arrange avec les dérogations pour vider les collèges, ne pas créer de classes, etc. J'espère que la crise que nous venons de vivre avec les collèges aura au moins servi sur ce sujet. Il me semble néanmoins plus enclins à jouer avec les dotations sur les collèges qu'à nous annoncer une carte scolaire avant les élections municipales.

Je suis complètement d'accord avec toi. Les Conseillers Départementaux siègent dans tous les collèges, il est donc important de faire remonter toutes les informations au Cabinet, afin que nous ayons la vision globale qu'ils ne nous donnent pas. La Rectrice a, par ailleurs, dit et redit que nous étions « à dotation zéro » : au-delà des mouvements intracorréziens, il ne doit pas y avoir de suppression ni en collège ni ailleurs. Je remercie l'Association des Maires pour son investissement dans ce dossier.

Je vous propose d'en venir maintenant à notre ordre du jour.

---

RAPPORT N° 301

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2020 – DOB

**M. COMBY** – Ces Orientations Budgétaires tiennent compte d'un contexte national de gel des dotations de l'Etat puisque, depuis trois ans, nous perdons chaque année 15 M€ au niveau de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) notamment, de l'incertitude de certaines recettes, notamment les compensations des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité), de l'encadrement des dépenses à travers le Contrat de Cahors que nous avons signé en 2018, et de la refonte de la péréquation horizontale entre les Départements mise en place depuis deux ans. Ces Orientations Budgétaires tiennent aussi compte, bien entendu, de nos résultats antérieurs et donc, de notre gestion rigoureuse, responsable et ambitieuse depuis 2015. Enfin, elles tiennent compte du respect de nos engagements : ne pas augmenter les impôts, maîtriser nos dépenses de fonctionnement, poursuivre le désendettement du Département et bien sûr, investir au service des Corrégiens.

Pour aborder les Orientations Budgétaires 2020, il faut tenir compte du résultat 2019 et du résultat cumulé de 28,7 M€ du fait que, depuis cinq ans, nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement et du fait que, dans le même temps, nos dépenses d'investissement se présentent en augmentation, puisqu'en 2019, nous avons investi plus de 5 % de plus qu'en 2018 au service du territoire et des Corrégiens. Enfin, le désendettement du Département a atteint, sur les cinq dernières années, 43 M€.

Le budget de fonctionnement atteindrait 248,5 M€. En termes d'actions prioritaires au titre de la cohésion sociale, notre objectif consistera à continuer à renforcer nos missions en faveur de l'enfance et des familles, tout en assumant nos obligations notamment dans le cadre de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, en espérant que l'Etat compense cet accueil. Nous allons également lancer de nouveaux projets en direction des personnes âgées et handicapées, mettre en place des actions en faveur de l'insertion et poursuivre le plan "Ambitions Santé Corrèze", en ouvrant de nouvelles antennes après celles d'Egletons et de Neuvic.

Les recettes de fonctionnement pourraient s'élever 288,9 M€, en baisse par rapport au CA (Compte Administratif) 2019 du fait notamment d'une diminution d'environ 1 M€ de la contribution de l'Etat à certaines dépenses. Les investissements pourraient atteindre 68,1 M€ : nous poursuivons, bien sûr, les investissements dans le domaine du numérique, conformément aux engagements pris et au programme Corrèze 100 % Fibre en 2021. En matière d'infrastructures routières, l'investissement atteindrait 38,6 M€ au titre du programme annuel de travaux qui, en 2019, s'élevait à 16 M€ et atteindrait 20 M€ en 2020, et des contournements de Malemort, Lubersac, Noailles et Meymac. Le programme d'aides aux communes et aux communautés est, quant à lui, passé depuis l'année dernière, de 13 à 14 M€. Dans le cadre de la transition écologique, nous pourrions inscrire 3,6 M€ au titre des espaces naturels, des énergies Renouvelables avec la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Energies Renouvelables et de l'acquisition de véhicules électriques. En ce qui concerne les bâtiments départementaux, nous prévoyons le lancement de travaux de restructuration et de modernisation de certains collèges.

Ces prévisions se réaliseront sans augmentation de la fiscalité, ni en 2020, ni en 2021, en poursuivant nos recherches d'économies sur les dépenses de fonctionnement, tout en assurant nos missions sociales habituelles, en prolongeant le désendettement du Département et en donnant une priorité à l'investissement, prévu à hauteur de 68,1 M€ afin de continuer à développer notre territoire au service des Corrégiens, tout en sachant que l'Etat ne compense pas nos dépenses sociales à la hauteur attendue.

Les dépenses de fonctionnement pourraient ainsi s'élever à 248,5 M€ et les dépenses d'investissement, 68,1 M€. Le résultat 2019 de 28,7 M€ serait repris dans les recettes de fonctionnement qui atteindraient donc 288,9 M€, d'où un virement de section de 38,7 M€, que l'on retrouve en recettes d'investissement et qui nous permet d'investir 68,1 M€ en 2020 et d'avoir, au titre de 2021, au niveau du Plan "Routes", un reste à réaliser de 11,7 M€, tout en

---

remboursant un peu plus de 30 M€ de capital de l'emprunt. Tel est le premier scénario qui permet d'obtenir un désendettement cumulé de plus de 41 M€ et d'avoir une épargne nette de 10,7 M€.

L'autre possibilité que nous proposons à la discussion correspond à un scénario qui intègre une compensation par l'Etat de ses dépenses d'Allocations Individuelles de Solidarité. En effet, le reste à charge net du Département se situe autour de 10 M€, dont plus de 3 M€ concernent le rSa et presque 3 M€ les Mineurs Non Accompagnés. L'addition de ces deux montants correspond à 6,2 M€. Le second scénario consiste donc à dire que, si l'Etat nous compensait au moins ces deux Allocations Individuelles de Solidarité, nous pourrions avoir 6,2 M€ de recettes complémentaires : soit nous les affecterions à des dépenses de fonctionnement, soit nous accélérerions les dépenses d'investissement déjà décrites, ce qui les porterait à 86 M€, tout en maintenant le désendettement.

Telle est l'autre possibilité ouverte à la discussion, toujours dans le cadre d'une poursuite du désendettement et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en assurant nos missions de solidarité sans augmenter la fiscalité et en investissant sur le territoire. Il demeure néanmoins des incertitudes quant aux réformes annoncées par le Gouvernement, notamment la loi Grand Age et Autonomie, le Revenu Universel d'Activité et la réforme fiscale. Il nous faudra continuer à solliciter l'Etat pour qu'il compense d'une manière intégrale le reste à charge qui concerne le rSa et les MNA sachant que, depuis deux ans, nous le sollicitons sans succès.

**M. FRONTY** – L'année dernière, c'était le Black Friday ; aujourd'hui, c'est la Saint-Valentin. Décidément, nos séances sont scandées par de grandes fêtes nationales !

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, vous nous proposez un rapport concernant les Orientations Budgétaires du Département pour 2020. Ces 70 pages, rigoureusement structurées et savamment optimisées démontrent, une fois de plus, la qualité du travail des fonctionnaires territoriaux qui ont contribué à sa réalisation. Qu'ils en soient, au nom du Groupe, sincèrement remerciés !

La moitié du texte est consacré au contexte macroéconomique qui se caractérise par une conjoncture mondiale ralentie, dont on ne peut faire l'économie. La croissance connaît son rythme le plus bas depuis la crise financière de 2009. Brexit et tensions commerciales entre les deux plus grandes puissances économiques de la planète ont entamé la confiance des entreprises et généré une hausse des tarifs douaniers, et au ralentissement structurel de la Chine va s'ajouter conjoncturellement la crise sanitaire dont il est difficile, à ce jour, de prévoir les conséquences. Le FMI (Fonds Monétaire International) a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2020 (situation de l'Allemagne très affectée par les tensions commerciales et les déboires de son industrie automobile). Selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), en France la croissance résiste et devrait atteindre 1,3 % grâce à des gains de pouvoir d'achat, les plus élevés depuis 2007. Le taux de croissance est supérieur à celui de l'ensemble de la zone euro, et notamment de l'Allemagne. Au niveau national, le chômage baisse (8,6 % de la population active), les créations d'entreprise se sont élevées à 815 000 en 2019 et les créations d'emplois (263 000 en 2019) sont au plus haut : Edouard PHILIPPE a, semble-t-il, passé la vitesse supérieure, sujet sensible en Corrèze.

L'Observatoire des Finances et de la gestion publique locale a dressé un état des lieux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il permet, entre autres, de comparer la Corrèze aux autres Départements, dont les dépenses de fonctionnement sont en diminution de -0,37 % et les charges financières de -7,3 % en 2018. L'évolution s'avère plus atténuée pour les Allocations Individuelles de Solidarité avec une augmentation de 0,4 % des dépenses de rSa et une stabilisation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de la Prestation de Compensation du Handicap. Le montant global des recettes augmente (+23 % pour FSE –Fonds Social Européen–, CVAE –Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises– et DMTO –Droits de Mutation à Titre Onéreux–) ; l'épargne brute croît et les dépenses d'investissement sont en hausse. Le projet de loi de Finances 2020 est fondé sur quatre hypothèses : un taux de croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de 1,3 %, un taux prévisionnel d'inflation de 1,2 %, des taux d'intérêt négatifs à court terme et une légère remontée à plus long terme. Pour la masse salariale est retenue une augmentation soutenue de l'emploi total. Le déficit public à 2,2 points de PIB serait, s'il se réalise, le plus faible enregistré depuis 2001.

---

Pour les Départements, la dotation globale de fonctionnement est maintenue. Les impacts pour les dotations de la Corrèze représenteraient environ 600 000 € de pertes potentielles issues de différentes péréquations et un gain de 270 000 € pour le fonds de péréquation globalisé, soit un différentiel de 330 000 €, tout juste le différentiel entre l'estimation des Domaines et le prix d'acquisition des gravières d'Argentat.

La première partie du rapport se termine par une bonne nouvelle en ce qui concerne la fiscalité locale : 80 % des foyers ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale. Le résultat anticipé de l'exercice 2019 présente un solde positif en fonctionnement et négatif en investissement, le remboursement du capital de la dette représentant un peu plus de 41 M€. Stabilisé depuis 2012, puis réduit à partir de 2014, l'encours de la dette poursuit son évolution vertueuse jusqu'en 2019. Sa gestion et sa structure s'affichent optimisées et rassurantes. Les recettes totales de fonctionnement s'élèveraient à 288,6 M€, soit près de 4 M€ de plus qu'au BP (Budget Primitif) 2019. Si on cumule les dotations de l'Etat et les compensations listées dans le rapport (soit une dotation globale de fonctionnement de 53,9 M€, une dotation générale de décentralisation de 2,7 M€, une compensation fiscale de 2,2 M€, le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion de 0,7 M€, la taxe foncière sur les propriétés bâties de 64 M€, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 11,7 M€, l'imposition forfaitaire sur les entreprises et les réseaux de 2,3 M€, le fonds national de garantie individuelle des ressources de 5,9 M€, le dispositif de compensation péréquée de 4,8 M€, les droits de mutation à titre onéreux de 23 M€, le reversement du Fonds globalisé de 10,5 M€ moins 1,7 million de prélèvements, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance de 42,7 M€, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques de 15,5 M€, la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité de 2,9 M€, et la taxe d'aménagement de 0,83 M€), on arrive à un total de 242,13 M€, donc à 46,7 M€ de moins que le chiffre annoncé. Si on ajoute 28,7 M€ à reporter en recettes de fonctionnement, on obtient 270,83 M€, soit un différentiel de 17,7 M€. En Commission, il a été reconnu que toutes les recettes ne figuraient pas dans le rapport. Dont acte, même si ce différentiel n'est tout de même pas rien.

Les dépenses réelles de fonctionnement reprennent une trajectoire ascendante depuis 2018 (+0,4 M€). Les dépenses d'actions sociales en représentent 53 % (personnes âgées, personnes handicapées, santé, petite enfance, insertion), en augmentation de 1,3 %. Les autres dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 61,8 M€. Les ressources humaines se stabilisent à 54,2 M€. Les dépenses réelles d'investissement atteindraient 68,1 M€, contre 42,4 M€ en 2019 et les recettes d'investissement sont évaluées à 8,9 M€, soit près de 20 % d'augmentation.

Deux scénarios nous sont proposés : dans le premier, vous investissez 61,8 M€, vous empruntez 32 M€, vous augmentez l'encours de la dette de 1,7 M€ et la durée de désendettement passe à 7,79 années. On contourne Malemort pour 20 M€, on met en réserve 11,7 M€ pour des projets fléchés (contournement de Lubersac, collège d'Argentat, etc.) Dans le second scénario, les investissements atteignent 86 M€, la gestion de la dette demeure identique et 6,2 M€ sont compensés par l'Etat (dont 3,3 M€ pour le rSa et 2,9 M€ pour les MNA), soit une trame peu vraisemblable sauf à ce que le rSa soit recentralisé pour la Corrèze, comme à La Réunion et à Mayotte.

Il y a un an, le débat d'Orientations Budgétaires s'organisait autour du désendettement : vous proposiez un emprunt de 0 à 25 M€. Nous avons proposé une baisse des impôts. Cette année, c'est au tour des recettes et notamment de l'hypothétique compensation des Allocations Individuelles de Solidarité. Les deux tentatives effectuées par l'Association des Départements de France *via* le Sénat lors de l'élaboration du projet de loi de Finances 2020 ont échoué ce qui, à l'évidence, élimine le second scénario. Dans un tel contexte, ne serait-il pas souhaitable de privilégier la réduction de l'emprunt ? Son encours pèse deux fois plus par habitant que pour les Départements de la strate, à savoir 1 400 € pour les Corrèziennes et les Corrèziens contre 670 € pour les autres, et ses annuités de remboursement représentent deux fois plus que la moyenne des Départements français. 2020 sonnerait-il le glas du cycle vertueux amorcé depuis 2014 ? Une mise en réserve de 11,7 M€ est-elle opportune ? Toutefois, il est vrai que les nécessités budgétaires ne se conjuguent pas toujours harmonieusement avec le calendrier électoral.

---

**M. LE PRESIDENT** – Merci pour cette relecture argumentée et nourrie. Je partage les remerciements aux services sur le travail accompli. Nous en sommes effectivement au stade du débat sur les Orientations Budgétaires, les choses ne sont donc pas posées de manière définitive et, à l'issue de notre débat, nous aurons l'occasion de revenir, en avril, sur le budget définitif. Or, ce débat reposera aussi sur l'emprunt : referons-nous au final 32 M€ d'emprunt ou moins ? Nous regarderons cela très précisément pour arriver au budget définitif.

Le reste à charge non compensé de 6 M€ constitue un double vrai sujet. Parce que notre Député sera corapporteur du projet de loi 3D, nous devons tout de même nous rappeler à ses bons souvenirs : la décentralisation a ses vertus, mais nous avons besoin des sommes qui vont avec. Le débat est donc le suivant : devons-nous émettre un titre de recettes correspondant aux conséquences financières de la décentralisation ? Le débat d'Orientations Budgétaires ouvrira cette possibilité, soit dans le cadre du budget, soit hors cadre budgétaire. D'un point de vue juridique, nous aurions dû le faire depuis longtemps, selon moi. Personne n'en avait émis l'idée jusqu'à ce jour, mais les lois de Finances successives n'interdisent pas de revenir chercher la juste compensation sur les aspects de décentralisation.

Par ailleurs, alors que l'on parle d'une éventuelle renationalisation du rSa, je souhaite que nous disposions d'un chiffrage très précis, car il ne faudrait pas que celle-ci se mette en place avec une contribution du Département de la Corrèze à hauteur de 6 M€. En outre, alors que vous nous aviez entendus parler de 6 M€ de reste à charge sur le rSa, dans ce rapport nous ne vous présentons plus que 3 M€. Je tiens donc à le réexpliquer : afin d'éviter toute démagogie, nous avons considéré ce que le Gouvernement AYRAULT avait fait. Vous aviez en effet, à l'époque, dans le cadre de la Majorité, augmenté les droits de mutation de 3,5 à 4,5 %. Je fais d'ailleurs partie de ceux qui, y compris dans l'Opposition, l'ont voté. Il est vrai qu'il s'agissait d'une solution simple, consistant à faire indirectement payer les contribuables, mais elle a eu ses effets. Nous avons demandé au Gouvernement en place de refaire de même, mais nous avons reçu une fin de non-recevoir à chaque fois. Nous avons donc repris tous nos calculs et imputer l'augmentation de DMTO sur le reste à charge du rSa. Certes le lien avec la fiscalité n'est pas direct, mais nous devons être honnêtes pour être crédibles. D'ailleurs, nous vous proposerons, en 2020, de ne consigner que ce delta-là, pour plus de rigueur.

De même, s'agissant des MNA, il n'est pas question de les stigmatiser, mais ces gamins n'ont qu'une volonté, celle de s'en sortir, une fois qu'ils ont mis le pied en France et que nous les avons pris en charge. Je rappelle en outre qu'en Corrèze, nous n'avons jamais laissé personne au bord de la route. Nous n'utilisons désormais plus du tout les hôtels, nous avons d'autres solutions, qui certes nous coûtent chères, d'où une partie des 3 M€ évoqués. Cependant, nous considérons avoir acquis une vraie expertise, une vraie compétence et je remercie d'ailleurs les services de l'enfance qui ont su passer un cap. Pour autant, il s'agit de flux migratoires qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et non de l'enfance en danger. C'est pourquoi nous remettons ce coût de 3 M€ sur le devant de la scène.

Enfin, nous étudierons à nouveau finement les recettes annoncées. Je ne peux reprocher aux services d'être prudents, mais la prudence ne doit pas non plus être excessive.

**M. FRONTY** – Ce différentiel de 17,7 M€ n'est tout de même pas négligeable.

**M. LE PRESIDENT** – Il ne s'agira plus d'un sujet lorsque nous en arriverons au budget définitif. Vous devez maintenant vous exprimer sur l'existence du rapport, ainsi que sur le fait que nous en avons débattu.

*Acte est donné sur la délibération n° 301 relative aux Orientations Budgétaires du Département  
pour 2020 – DOB  
qui est adoptée à l'unanimité sur la tenue du débat et l'existence du rapport.*

---

RAPPORT N° 302

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

**Mme DUBOST** – Ce rapport de situation permet de rendre compte de la politique de notre Collectivité en matière d'égalité professionnelle. Comme les précédents, il montre que le Département se situe dans la moyenne nationale dans la plupart des items réglementaires qu'il s'agisse du taux de féminisation du personnel (57 %) en augmentation d'un point, de la rémunération (écart de 10 € sur le revenu moyen brut mensuel, toutes catégories confondues, entre les femmes et les hommes) ou de la formation.

Il fait aussi état de particularités assez remarquables et exemplaires de notre Collectivité : les femmes sont majoritaires dans les catégories A et B (72 %) ; elles occupent 53 % des emplois de directeurs et 64 % des emplois de chefs de service. Les commissions administratives paritaires ont permis de promouvoir 50,5 % de femmes l'an passé. L'âge médian est quasiment le même pour les femmes et pour les hommes (48 et 49 ans). En outre, ce sont toujours les femmes qui travaillent majoritairement à temps partiel ou en télétravail, et ce sont également elles qui sont principalement victimes des incivilités déclarées de la part du public et nous les accompagnons à chaque fois que nécessaire.

Enfin, cette année 2020 sera marquée par l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour lequel les travaux seront engagés prochainement.

**Mme RELIAT** – Ce rapport annuel et obligatoire démontre bien les tendances lourdes à corriger. Les enseignements à tirer de ce rapport sont évidemment une mixité des emplois à améliorer, un salaire brut moyen toujours inférieur chez les femmes et des incivilités qui les touchent en majorité. Je peux aussi souligner qu'il n'existe malheureusement plus aucun emploi fonctionnel qui soit occupé par une femme au Conseil Départemental.

Vous annoncez cependant un plan d'action qui, comme vous l'écrivez dans le rapport, « sera mis en œuvre dans les prochaines semaines ». Nous en sommes tous bien sûr persuadés, sinon le Conseil Départemental se verrait sanctionner financièrement jusqu'à hauteur de 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels. Heureusement qu'il y a des lois pour faire avancer les choses parfois !

Cependant, pour les congés maladie, je m'interroge en observant le dernier graphique de la page 9 du rapport. Chez les femmes, on constate une progression continue de l'absentéisme jusqu'en 2017, puis une baisse significative ensuite. En revanche, on y voit très bien une forte hausse de l'absentéisme chez les hommes en 2015, soit l'année du premier grand chambardement, puis une reprise de cette hausse en 2018 qui s'avère inquiétante. Il est fort à parier, Monsieur le Président, que vous avez pris la mesure des dégâts causés par votre politique des ressources humaines et que le travail sur la prévention de l'absentéisme a porté ses fruits, mais tout n'est pas réglé. Diriger des personnes s'avère ardu et délicat.

Ainsi vous n'êtes pas sans connaître les quelques dysfonctionnements qui existent encore au sein de certains services. Travailler dans de mauvaises conditions cause amertume et démotivation du personnel, en constituant un frein à la performance. Aussi, la réussite de toute gouvernance passe forcément par la sérénité au travail et le respect de l'être humain. J'espère donc que vous continuerez, pour cette dernière année du mandat, à prendre toutes les mesures visant au respect des personnes au sein de vos services, menant à une égalité de traitement entre tous les agents et favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle grâce à des conditions de travail harmonieuses et durables.

---

## RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2020

---

M. LE PRESIDENT – Nous partageons le souhait ; en tous cas, les consignes sont données. S'agissant ensuite des emplois fonctionnels, tout peut évoluer rapidement. Il ne faut pas désespérer.

M. COLASSON – Je voudrais profiter de la Saint-Valentin pour dire aux femmes qu'on les aime !

M. LE PRESIDENT – Il nous faut maintenant prendre acte de ce rapport.

*Acte est donné sur la délibération n° 302 relative  
au rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.*



RAPPORT N° 303

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. COMBY – Il vous est demandé, dans ce rapport, de prendre acte du fait que le Président a rendu compte des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de la collectivité pour 2019.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie.

*Acte est donné sur la délibération n° 303 relative aux marchés publics et accords-cadres –  
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

RAPPORT N° 101

ACADÉMIE DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE EN CORRÈZE (AMAC).  
PLAN CORRÉZIEN DE RECRUTEMENT ET DE VALORISATION DES AIDES À DOMICILE –  
CONVENTION CD/CNSA SECTION IV 2020-2022

**Mme PADILLA-RATELADE** – Le secteur de l'aide à domicile représente une activité sociale et économique majeure pour notre Département. Il est constitué d'un réseau de 22 Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) qui rassemblent 1 300 emplois, permettant d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Depuis trois ans, nous avons conduit un vaste plan de modernisation pour doter ces services d'outils numériques, afin de renforcer l'efficacité de leur action. Nous avons également mis en place une sectorisation des services, pour garantir la couverture complète du Département et adapter l'offre aux besoins de chaque territoire.

Aujourd'hui, le secteur de l'aide à domicile doit faire face à un nouveau défi, celui du recrutement et du renouvellement des personnels intervenant à domicile. Le besoin est urgent pour garantir la pérennité de ce secteur dont 46 % des effectifs sont âgés de plus de 50 ans. Une centaine de départs en retraite est prévue d'ici 2022. 70 postes sont déjà à pourvoir dès 2020. Face à cette urgence, nous ne pouvons plus attendre l'intervention du Gouvernement dans le cadre de la loi Grand Age et Autonomie, annoncée depuis plus d'un an.

Ainsi, en concertation avec les SAAD, nous proposons aujourd'hui, un vaste plan d'actions pour le recrutement et la valorisation des aides à domicile avec la création d'une Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC). C'est un véritable *new deal* que nous mettons en place grâce à une coopération inédite entre le Département et les SAAD, pour conduire un parcours corrézien de l'aide à domicile qui peut se résumer ainsi : un parcours, un contrat, un emploi. Ce plan d'actions, co-construit en partenariat avec les SAAD, s'articule autour de trois axes : l'activité et la découverte du métier, le recrutement et la fidélisation dans l'emploi.

Au titre de l'attractivité et de la découverte du métier, nous allons engager un plan de communication innovant, centré sur les valeurs et le sens du métier d'aide à domicile, en nous appuyant également sur les professionnels eux-mêmes : nous proposons de leur confier une mission d'ambassadeur pour promouvoir et faire découvrir leur métier à travers une immersion professionnelle des candidats à l'emploi. Les ambassadeurs volontaires bénéficieront pour cela d'une formation et d'une gratification. Dans le cadre du recrutement, nous renforcerons les actions de formation autour de véritables parcours, comprenant une formation initiale, puis des actions de professionnalisation. Au travers de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze, nous attribuerons une certification professionnelle attestant du savoir-faire et du savoir-être, et donnant accès à un emploi en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) au sein d'un SAAD. Pour répondre à la problématique de la mobilité, nous lançons un plan de mobilité en partenariat avec un établissement bancaire, afin de proposer un prêt à conditions préférentielles au titre de l'obtention du permis de conduire et/ou de l'achat d'un véhicule. Enfin, concernant l'entrée dans l'emploi et la fidélisation, nous proposons de mettre en place un tutorat des nouveaux salariés, réalisé par un professionnel confirmé de l'aide à domicile qui bénéficiera, pour ce faire, d'une formation et d'une gratification. Ce tutorat sera complété par des formations de perfectionnement et de consolidation dans l'emploi.

Ce plan ambitieux, construit en partenariat avec les SAAD, s'appuiera sur la plateforme des métiers de l'aide à domicile AGGENA en tant qu'opérateur dans ce parcours. Pour mener à bien ce programme, je vous propose de mobiliser une enveloppe d'environ 1,2 M€ sur trois ans. Inédit au plan national, ce projet sera mis en œuvre dans le cadre de notre convention avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) au titre de la section IV. Avec ce plan innovant, nous proposons aujourd'hui de conforter notre modèle social corrézien de l'aide à domicile, afin d'en garantir l'efficacité et la pérennité au service des personnes âgées et handicapées de notre Département.

---

**Mme BOISSIERAS** – Nous ne pouvons qu'encourager toute action engagée en faveur de la reconnaissance et de la valorisation de ce beau métier qu'est l'aide à domicile. Toutefois, vous évoquez aujourd'hui des problèmes de recrutement à propos desquels on peut effectivement considérer la mobilité, le manque de formation, le manque de connaissance du métier ; cependant, je pense, pour ma part, que le niveau de rémunération constitue le frein majeur. Il est compliqué pour un grand nombre de ces personnes d'effectuer un temps plein, à cause des déplacements, des horaires d'intervention, etc. Or, du fait du temps partiel, le niveau de rémunération ne permet pas de faire bouillir la marmite, d'où l'important *turnover* constaté. Ces personnes ont la fibre de l'intervention et du soutien des personnes âgées, elles aiment leur travail, mais ne s'en sortent pas financièrement.

Par conséquent, si toutes les mesures visant à valoriser ce métier, tout comme les gratifications prévues pour les ambassadeurs et tuteurs sont très positives, le problème est ailleurs. Une revalorisation de 5 € par heure, sur un plan d'aide de 15 heures par mois, représenterait 75 €, mais nous ne pouvons envisager que cette somme soit à la charge de la personne âgée.

Lorsque les bouchers et les plombiers ont été confrontés à des tensions certaines dans leurs métiers, ils se sont bien sûr attelés à la formation, mais une revalorisation des salaires a également été décidée. Je pense donc que si l'on veut inciter des personnes à s'engager dans la voie de l'aide à domicile, il convient bien entendu de les former et de les valoriser, mais il faut avant tout trouver des solutions pour revaloriser les salaires.

**M. LE PRESIDENT** – Nous avons déjà eu ce débat. J'insiste tout d'abord sur le travail de fond qui est, depuis des années, mené en confiance avec les services d'aide à domicile. Or, de nos échanges avec eux, la question de la rémunération ne ressort pas nécessairement d'emblée, même s'il ne faut pas l'occulter. En effet, au terme de leurs études, les aides à domicile se dirigent de préférence vers un établissement, plutôt que vers un SAAD, pour le même niveau de rémunération, à savoir le SMIC (Salaire minimum de croissance). Il existe donc bien un problème d'attractivité ; c'est pourquoi le sujet doit être travaillé dans toutes ses dimensions, dont la revalorisation du métier. En outre, il n'existe pas de différence de salaire entre les établissements lucratifs et associatifs, même si la convention collective diffère ; en revanche, dans les deux cas de figure, en fin de carrière, la rémunération n'augmente que de 200 €. Le vrai sujet, que nous traitons grâce à l'AMAC, porte donc sur l'évolution professionnelle : un AH (Agent Hospitalier) qui rejoint un établissement peut devenir AS (Aide-Soignant), voire infirmier ; une aide à domicile restera aide à domicile.

Par ailleurs, 80 % des aides à domicile exercent à temps partiel. Il nous faut donc travailler auprès de notre génération qui, globalement, regroupe tous leurs employeurs, directement et indirectement : tous les parents des quinquagénaires ont-ils impérativement besoin de quelqu'un le matin, dès 8 heures ? En effet, le pic d'activité du matin constitue une vraie difficulté. Il s'agit d'un problème d'habitudes. Les gestes essentiels de la vie ne peuvent-ils pas être réalisés en milieu de journée, ce qui favoriserait les temps pleins, et donc des rémunérations plus acceptables ?

Enfin, le plan AMAC ne s'applique qu'aux services prestataires, et non aux services mandataires. Or, les heures de prestataires ne représentent, en Corrèze, que la moitié des heures effectuées, les autres relevant des aidants (20 %), des instances (20 %) et du CESU (Chèque Emploi Service Universel). Alors, comment améliorer la professionnalisation de tous ceux qui ne passent pas par un service prestataire ? Nous devons aussi travailler culturellement sur ces sujets. Dans tous les cas, nous attendons la loi Grand Age, c'est pourquoi nous ne proposons aucune évolution pour l'instant. Il nous faudra, en effet, adapter nos plans en fonction de cette nouvelle loi. Un reste à charge nul pour tout le monde constituerait, selon moi, la pire des injustices sociales. En effet, d'aucuns ont clairement la capacité de financer ce type de services. Nous devons donc trouver un dispositif juste, à la fois en termes d'heures et de capacité contributive.

**Mme BOISSIERAS** – Ces derniers temps, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ont envoyé des courriers à certaines personnes âgées pour leur annoncer la suppression de leurs aides au titre du maintien à domicile, au prétexte que leurs ressources n'atteignaient pas les seuils fixés, respectivement à 870 et 905 €. Nous devons donc raisonner dans la globalité.

---

**M. LE PRESIDENT** – J'évoquerai ultérieurement ce sujet effectivement important.

**Mme TAMIMI** – Je souhaiterais revenir sur la rémunération des intervenants à domicile, car le sujet me paraît important. En effet, il existe un vrai fossé entre un intervenant à domicile et un intervenant au sein d'un établissement : ce dernier garde son véhicule, tandis que le véhicule d'un intervenant à domicile constitue son outil de travail, lui permettant de se rendre d'un point A à un point B. Or, telle est la première problématique rencontrée par les intervenants à domicile, d'autant que les banques ne suivent pas. C'est pourquoi une revalorisation des salaires est nécessaire, voire un autre dispositif. Je sais bien qu'un parc automobile coûte très cher, mais nombre d'intervenants à domicile s'avèrent contraints de louer un véhicule, lorsque le leur est en panne, et ne parviennent pas à assumer leurs fins de mois. Comment aller travailler sans véhicule ? La problématique de la formation a été prise en compte par tous les prestataires : ces personnes sont désormais formées régulièrement, mais leur principale difficulté porte sur leur outil de travail, à savoir leur véhicule.

**Mme PADILLA-RATELADE** – Certes, mais il faut aussi savoir qu'en SAAD, les personnes sont indemnisées au titre de leur temps de trajet, au même tarif que leur temps d'intervention d'ailleurs. De plus, alors que leurs annuités kilométriques devraient se situer aux alentours de 20 centimes/kilomètre d'après la convention collective, elles sont souvent couvertes à hauteur de 35 centimes/kilomètre. En outre, le plan AMAC emporte la prise en charge d'un prêt au titre du passage du permis et de l'achat d'un véhicule. La collectivité consent donc un effort pour permettre aux personnes qui souhaitent rejoindre ces emplois d'accéder à la mobilité.

**M. LE PRESIDENT** – Nous partageons tous le même objectif. Cependant, le Département ne peut revenir sur les conventions collectives et fixer les rémunérations. Nous avons néanmoins tenté d'apporter notre contribution en décidant d'attribuer 100 ou 150 € supplémentaires aux ambassadeurs et tuteurs. Par ailleurs, en Corrèze, toutes les indemnités kilométriques des intervenants des services prestataires dépassent largement le seuil fixé par la convention collective puisqu'elles se situent entre 27 et 35 centimes/kilomètre. Effectivement, ceux qui interviennent en dehors des services prestataires ne perçoivent aucune indemnité kilométrique. La plupart du temps, les employeurs les leur refusent, et le CESU ne les permet pas. Nous n'avons cependant pas d'ingérence à faire auprès des instances sur la manière dont elles gèrent leurs services mandataires. C'est pourquoi nous avons concentré nos efforts sur les services prestataires en proposant soit des frais de déplacement, soit une aide au financement de l'achat d'un véhicule (caution du Département et prêt à taux zéro).

Comme nous l'avons bien vu avec les assistants familiaux, à l'époque où leurs effectifs ne cessaient de décroître, le fait d'avoir remis un coup de projecteur sur leurs situations nous a permis de retrouver un certain équilibre. De la même manière, nous devons remettre les aides à domicile en avant. La reconnaissance compte beaucoup pour toutes ces populations « invisibles ». Ensuite, il nous faudra trouver un *deal* avec les établissements : il n'est pas normal que nous ne revoyions aucune des personnes formées.

Je vous propose maintenant d'adopter ce rapport.

*La délibération n° 101 relative à l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC).  
Plan corrézien de recrutement et de valorisation des aides à domicile –  
Convention CD/CNSA section IV 2020-2022  
est adoptée à l'unanimité.*

---

RAPPORT N° 102

PROTOTYPAGE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES POLITIQUES POUR L'AUTONOMIE  
DANS LES TERRITOIRES : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

**Mme AUDEGUIL** – Le plan de recrutement et de valorisation de l'aide à domicile que nous venons d'adopter illustre parfaitement l'engagement de notre Collectivité, par sa volonté d'agir et d'innover en matière de politique de l'autonomie. Cet engagement est essentiel pour répondre au défi du vieillissement que connaît notre Département. Cet engagement est aussi historique car depuis les lois de décentralisation, soit depuis près de 40 ans, notre Collectivité s'est pleinement engagée dans une action de proximité et de réponse au service des personnes âgées et handicapées. Si la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confirmé le Département dans son rôle de chef de file de la politique de l'autonomie, il n'en demeure pas moins que ce domaine compte de très nombreux acteurs : Etat central et services déconcentrés, ARS (Agence Régionale de Santé), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), Caisses de retraite, Mutuelles, associations. Or, cette multiplicité d'acteurs pose la question de l'efficacité des politiques et donc des moyens qui leur sont alloués, de la répartition des compétences et de la coordination des acteurs qui nous semble pouvoir être améliorée, dans le seul intérêt des personnes accompagnées.

Dans une société en pleine mutation, les aspirations des personnes âgées et handicapées ont aussi profondément changé ces dernières années et il nous appartient, plus que jamais, de prendre en compte cette évolution pour privilégier l'humain et respecter les choix de vie de chacun. Face à ces enjeux, les rapports d'experts commandés par le Gouvernement se succèdent les uns après les autres et la loi Grand Age et Autonomie se fait toujours attendre, alors qu'il y a urgence à agir. Ainsi, il est de notre responsabilité d'agir en nous inscrivant, comme nous le faisons depuis quatre ans, dans l'anticipation et la proposition, avec innovation, pragmatisme et responsabilité.

En partenariat avec la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie, nous souhaitons aujourd'hui être proactifs en proposant un nouveau modèle de gouvernance de la politique Autonomie. Il s'agit d'établir un prototype de gouvernance, basé sur notre vision corrézienne, à partir de notre expérience et de la réalité du terrain. Avec la création du réseau des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) dès 1981, la mise en place en 2001 de la téléassistance, puis sa généralisation, notre modèle de maison de retraite à domicile, notre vision prospective à travers le Schéma de l'Autonomie et, aujourd'hui, notre plan de recrutement et de valorisation de l'aide à domicile, nous avons fait, et nous ferons encore, la démonstration par la preuve qu'un pilotage différent des politiques de l'autonomie est possible. Ce nouveau pilotage peut être possible sous réserve de faire confiance à l'échelon local, plutôt que de vouloir imposer d'en haut un modèle unique, rigide et déconnecté des réalités du terrain.

Pour établir ce prototype de gouvernance, notre contribution sera fondée sur les principes directeurs suivants :

- la nécessité d'une organisation calquée sur la réalité du parcours de vie de chacun, un triptyque de la solidarité entre : Prévention / Dépendance / Soins ;
- une contribution pragmatique illustrée par deux sujets traités par le Département, le pilotage des ICA et la coopération Département/SAAD pour l'attractivité des métiers de l'aide à domicile ;
- une coopération et un climat de confiance entre tous les acteurs de l'autonomie ;
- une instance de pilotage en local avec des missions claires, sous l'égide du Département.

Avec neuf autres Départements, l'Assemblée des Départements de France et la CNSA, nous souhaitons ainsi porter une contribution réaliste et pragmatique, basée sur les expériences locales, pour redéfinir la gouvernance de la politique de l'autonomie dans la future loi Grand Age en préparation.

---

**M. LE PRESIDENT** – L'idée est ici de travailler avec la Mayenne, la Manche, le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle, les Landes, le Nord, le Val-de-Marne et les Hautes-Pyrénées. Nous verrons bien si la méthode ascensionnelle peut fonctionner, sachant que nous sommes habitués à plus de verticalité.

**Mme BOISSIERAS** – (*...Début de l'intervention inaudible...*) Le financement MSA (Mutualité Sociale Agricole) et CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), je pense qu'il est urgent...

**M. LE PRESIDENT** – Tu as complètement raison : le dispositif s'avère totalement cloisonné, entre la prévention qui normalement relève des Mutuelles, les actes essentiels de la vie confiés aux Départements et le reste qui revient à l'ARS. Or, les zones grises ne sont pas couvertes, c'est pourquoi la MSA et la CARSAT cherchent en réalité à transférer les personnes qui relèvent de ces zones grises à l'aide sociale. Ce n'est donc pas qu'un problème de ressources.

Par ailleurs, en ce qui concerne la formation, ne pourrions-nous pas, demain, nouer un lien plus intégré entre un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et un SAAD ? La problématique consiste donc à trouver la bonne carburation entre tous les acteurs. Or nombre d'aspects règlementaires doivent évoluer : un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est ainsi entièrement financé par le Département, mais son Directeur est nommé par l'ARS. Rien de mieux pour gripper un système !

Je remercie très chaleureusement Sylvie ainsi que l'ensemble des services qui ont beaucoup donné sur ces sujets, et soumetts ce rapport au vote.

*La délibération n° 102 relative au prototypage de la nouvelle gouvernance des politiques pour l'autonomie dans les territoires : engagement du Département de la Corrèze est adoptée à l'unanimité.*

---

RAPPORT N° 103

REVITALISATION DU MUSÉE DU PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC

**M. COLASSON** – Ouvert en l’an 2000, le Musée du Président Jacques CHIRAC est un centre majeur pour la politique culturelle et l’attractivité du Département. Afin de renouveler l’intérêt du public, qui tend à décroître depuis plusieurs années, et de rendre ce musée plus en phase avec les demandes des Corrégiens et des touristes, je vous propose d’adopter une série de mesures destinées à lui apporter un nouveau souffle : une augmentation des actions de médiation, une communication rénovée, une redynamisation des expositions.

En termes de médiation tout d’abord, notre objectif est de mettre en adéquation l’offre culturelle et les demandes des visiteurs. Nous proposons ainsi une adaptation des jours et horaires d’ouverture en fonction des pics de fréquentation constatés (du 15 mars au 15 novembre, au lieu du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre). Nous proposons également une ouverture de 10 heures à 19 heures, à l’occasion des événements importants comme la nuit des musées, le Tour de France et les journées du Patrimoine, au lieu de 10 h 00-12 h 30 puis 13 h 30-17 h 00 actuellement. La fermeture hebdomadaire serait maintenue au lundi. Nous proposons également de nouveaux services comme des visites guidées et des animations, adaptées à chaque public notamment scolaire. Enfin, nous proposons la mise en réseau du Musée Jacques CHIRAC avec les autres musées présidentiels (Musée Charles de Gaulle, Musée Georges Pompidou et Musée François Mitterrand), ainsi qu’une mise en réseau avec le Réseau corrézien des musées de France, auquel appartiennent les Musées Labenche de Brive, du Cloître de Tulle et du Pays d’Ussel à Ussel.

En termes de communication rénovée ensuite, nous proposons la création de nouvelles plaquettes informatiques et une utilisation plus large des médias numériques, mais aussi une révision des grilles tarifaires, tout en conservant le même tarif d’entrée individuelle (4,50 €) : nous proposons une extension de la gratuité pour les jeunes (de 11 à 19 ans) et pour les publics en difficulté, ainsi que la création de tarifs de groupe (plus de 10 personnes), incluant une visite guidée à 5 € et des offres nouvelles en famille, Les amis d’abord, avec des tarifs préférentiels. Nous proposons enfin de revoir l’approvisionnement de la boutique en vue d’un développement de la collection consacrée à la vie politique française du XX<sup>ème</sup> et du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Enfin, nous entendons redynamiser les expositions d’abord dans leur rythme : tout en conservant le principe d’une exposition annuelle de longue durée qui serait consacrée, en 2020, aux objets du site archéologique de Tintignac-Naves, le musée proposera désormais quatre expositions temporaires. Nous proposons, en outre, de modifier les salles d’exposition : afin de les rendre plus attractives, nous envisageons de modifier leur configuration, de les rendre plus confortables (avec l’aménagement de lieux de repos) et de moderniser l’éclairage et la signalétique. Enfin, nous proposons de renouveler l’exposition permanente à hauteur de 10 %, dès cette année, en sortant des réserves des objets qui n’ont jamais été exposés jusqu’ici.

Vous trouverez l’ensemble de ces propositions détaillées dans la délibération. Pour terminer, je vous propose d’entamer une réflexion approfondie avec la famille du Président Jacques CHIRAC, sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer l’avenir de ce musée, en prenant en compte les évolutions sociologiques, historiques, culturelles et technologiques. A cet effet, je vous propose de mettre en place un groupe de travail qui serait piloté par le Département et constitué de différentes personnalités autour de Claude CHIRAC et de son mari Frédéric SALAT-BAROUX.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l’ensemble de ces dispositions.

---

**M. COMBES** – Je pense que nous pouvons travailler sur ce projet. Il faut absolument agréger tous ces anciens Présidents à un moment donné, pour faire de la Corrèze le Département à la fois capable de produire des Présidents et d'accueillir les futurs anciens Présidents. En effet, même le prochain devrait pouvoir rejoindre le musée ; tel est le vœu que je formule ici de manière tout à fait transparente. La Macronie se situe à la confluence de la suffisance et de l'insuffisance, ce qui permettra de faire de très beaux cadeaux au Musée de Sarran. Je crois, en outre, que François HOLLANDE vous a dit, Monsieur le Président, à quel point il était d'accord pour qu'une partie des collections présentes à la Résidence de l'Alma puisse repartir. Bien entendu il faudra vraiment trier, car le bon goût n'est pas toujours au rendez-vous, mais il y en a pour de l'argent ! Travaillons donc à ce beau Musée.

**M. LE PRESIDENT** – Nous lançons quelques modifications, mais au-delà, nous mettrons en place ce groupe de travail assez rapidement. Pour autant, nous ne parlons pas ici d'un Musée des Présidents de la V<sup>ème</sup> République, bien que la presse, y compris nationale, s'en fasse déjà l'écho. En effet, parler d'un Musée des Présidents de la V<sup>ème</sup> République alors que nous n'avons pas testé le sujet auprès des neuf familles concernées dessert le projet, ce n'est pas courtois. Pour donner des chances de réussir, mieux vaut en parler le jour où le tour de piste aura été fait. Bref, si cette idée de Musée des Présidents de la V<sup>ème</sup> République est retenue par la Commission, il conviendra d'abord de faire un tour de piste, puis de travailler formellement sur le sujet.

Je remercie la Conservatrice du Musée pour le travail effectué.

*La délibération n° 103 relative à la revitalisation du musée du Président Jacques CHIRAC  
est adoptée à l'unanimité.*



RAPPORT N° 104

BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES

**Mme PITTMAN** – Depuis quatre ans, à travers le budget participatif du Département, nous soumettons au choix et l'avis des Corrèziens des propositions qui engagent la collectivité dans ses orientations budgétaires. Cette démarche innovante de démocratie participative permet à tous les Corrèziens de s'exprimer sur les actions du Département, mais également de soumettre des propositions d'actions au vote et à l'avis de tous. Je vous précise d'ailleurs que la consultation pour 2020 est ouverte jusqu'au 20 février.

Cette démarche mérite d'être partagée auprès de la jeunesse pour que celle-ci s'engage à son tour dans le débat public. Aussi, nous proposons de mettre en place un budget participatif dédié aux collèves, pour permettre aux élèves de présenter des projets à mettre en place au sein de leurs établissements. Le thème retenu est le développement durable, au sens large (protection de l'environnement, valorisation, innovation) et le cadre de vie au collège, avec une dimension sociale. A travers un apprentissage à la citoyenneté active, les projets devront être co-construits et co-décidés par les élèves et les équipes pédagogiques. Les projets devront être d'intérêt général et contribuer au bien-vivre ensemble au collège. Ils seront examinés par une Commission avant d'être déposés sur une plateforme numérique accessible en ligne et ouverte au vote. Les projets ainsi conçus seront ensuite soumis au débat démocratique et au vote ; ceux qui susciteront le plus de votes positifs bénéficieront d'un financement de la part du Département pour leur réalisation.

Les travaux débuteront dans les prochaines semaines et les projets pourront être déposés sur la plateforme dès le mois d'octobre 2020. Les actions pourront être lancées avant la fin de l'année 2020. Pour permettre le financement de ces projets, une enveloppe de 60 000 € sera réservée à ce budget participatif des collèves corréziens.

**M. BOUZON** – Lorsqu'il s'agit de donner la parole aux jeunes et de leur donner la possibilité de mettre en évidence leur créativité, nous sommes tous partants. Les budgets participatifs correspondent à la bonne idée du moment, nous la soutenons. Mettre à la disposition des collégiens du Département la somme de 60 000 € à utiliser pour développer des projets liés à l'environnement, en sachant que c'est le sujet qui parle le plus aux jeunes actuellement, c'est bien et même très bien.

Cependant, je m'interroge un peu sur le dispositif. Quid de la composition de la Commission Projets : qui seront les élus, les agents, les enseignants et les élèves qui y participeront ? Comment seront-ils choisis et par qui ? Combien seront-ils ? Ensuite, plus concrètement, le côté participatif m'interroge : comment inciter des collégiens à voter sur des projets qui ne concernent pas leur collège ? C'est là que le mécanisme est, à mon avis, à revoir. Quel système mettre en place pour que la participation soit équitable entre un collège de 600 élèves et un collège de 150 élèves ? Prenons garde à ne pas créer d'injustice !

Enfin, je me permets de revoir le dispositif, sans en modifier ni les enjeux ni les objectifs : nous pourrions par exemple, dans un premier temps, fixer un montant identique pour chaque établissement, puis le remettre aux établissements dont le projet correspondrait aux critères définis par la Commission Projets et, dans un second temps, utiliser la plateforme numérique pour le vote. Les collégiens seraient invités à se prononcer sur la totalité des projets départementaux et, au terme de ce vote, la Commission attribuerait un bonus financier au projet qui obtiendrait le plus de voix, permettant ainsi la prolongation dudit projet.

Pour finir, une petite question : ce budget participatif est-il ouvert aux collèves privés ?

---

**M. LE PRESIDENT** – Nous ne nous sommes pas posé la question ; je pense qu'il sera ouvert à l'ensemble des collèges. La Commission Projets pilotée avec les services de l'Education Nationale se composerait de quatre Principaux, de représentants du Conseil Départemental (de la Minorité comme de la Majorité bien entendu) et, surtout, de représentants des services, associés en fonction de leur expertise sur les projets présentés, voire même de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Je propose que vous puissiez vous réunir dans le mois qui vient afin de débroussailler le sujet.

La première idée ne consistait pas forcément à attribuer une enveloppe par collège (sinon, autant la leur donner et les laisser se débrouiller), mais plutôt à partir des projets, quitte à les dupliquer ensuite.

**Mme PITTMAN** – La réunion de la Commission sera prochainement organisée : nous inviterons les Principaux de collège et les gestionnaires, sur la base du volontariat. Tous les collèges ne seront pas obligés de participer : leur participation dépendra de l'intérêt exprimé par leurs équipes pédagogiques. Nous savons, en effet, que des actions ont déjà été conduites dans certains collèges, telles que des créations de jardins. Il faudra donc que le collège présente un projet précis.

**M. LE PRESIDENT** – Il nous faut veiller à l'équité.

**Mme BOISSIERAS** – En l'état, je ne peux voter ce rapport qui risque de générer une concurrence déloyale entre les établissements, puisque nous n'avons pas de précisions sur les modalités de votes. Au-delà de ce manque de clarté, une telle mise en concurrence des collégiens devra être vraiment bien encadrée : la participation à tout-va à ses limites. A cet âge-là, les enfants sont déjà mis en concurrence à de nombreuses occasions, ils ont donc besoin qu'on les accompagne et qu'on les rassure. Au sein du collège Eugène Freyssinet, les élèves ont travaillé pendant deux ans, avec le CPE (Conseiller Principal d'Education), sur un projet de réhabilitation de l'ancienne restauration : or, *in fine*, ils se sont fait renvoyer dans leurs cordes sans ménagement, ce qui a provoqué beaucoup d'amertume. Il convient donc de faire attention. L'idée n'est pas mauvaise, mais elle a besoin d'être travaillée.

**M. LE PRESIDENT** – Nous sommes d'accord : il ne faut pas ouvrir des voies qui ne seront jamais suivies.

**Mme PITTMAN** – Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une mise en concurrence, mais d'une aide apportée aux équipes qui ont des idées.

**M. LE PRESIDENT** – Le Département de la Corrèze a été pionnier, il y a déjà quatre ans, en matière de budgets participatifs. Or, nous constatons que ces dispositifs s'avèrent complexes en termes de fonctionnement. Le Gers les a remis sur le devant de la scène, mais en ne confiant qu'une partie de l'investissement aux financements participatifs. C'est facile ! Une réflexion plus globale comme la nôtre s'avère plus compliquée tant pour nous que pour le public. Là, il s'agit d'attribuer une partie du budget des collèges, soit 60 000 € pour l'instant, à des projets, c'est pourquoi je souhaite qu'au-delà de la décision de principe prise ce jour, une réunion se tienne assez rapidement en présence des collèges, des services et de quelques élus, de manière à poser les principes du dispositif.

**Mme PITTMAN** – La Commission déterminera effectivement la manière de fonctionner. Il conviendra d'établir un règlement, puis un rapport complémentaire vous précisera les conditions exactes de ce projet.

**M. LE PRESIDENT** – Compte tenu du calendrier scolaire, si nous voulons que les collégiens aient le temps de travailler sur leur projet, nous devons, dès maintenant, lancer la Commission Projets. Nous reviendrons donc vers les différents groupes pour identifier les participants et vous calerez une date. Qui est favorable à ce rapport ?

*La délibération n° 104 relative au budget participatif des Collèges  
est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions.*

---

RAPPORT N° 201

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ  
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2020

**Mme DUMAS** – Nous présentons aujourd’hui le rapport de développement durable de notre collectivité. Ce rapport permet une présentation de nos actions au titre de l’année 2019, suivant les grandes finalités du développement durable et présente également les axes de travail et les perspectives pour l’année 2020.

En 2019, nous avons poursuivi la déclinaison de notre programme Corrèze Transition Ecologique avec la réalisation de nombreuses actions, telles que la création de la Société d’Economie Mixte "Corrèze Energies Renouvelables", la mise en place d’un cadastre solaire départemental ou encore le début des travaux de la première Réserve Départementale de Biodiversité. Au titre de ce programme, le Département a d’ailleurs été distingué par deux prix en 2019 : le prix Energies Citoyennes et la Marianne d’Or du développement durable, prix qui sera remis en fin de séance. S’agissant ensuite de la lutte contre le changement climatique, le Département a conduit de nombreuses actions, dont l’acquisition de véhicules électriques ; la flotte de véhicules de service ne compte désormais plus aucun véhicule diesel.

Par ailleurs, nous avons également réaffirmé notre engagement auprès des territoires avec une nouvelle politique de l’eau, confortée par un contrat de progrès négocié avec l’Agence de l’Eau Adour Garonne et la Banque des Territoires. En termes d’actions bénéficiant directement aux Corrèziens, notre programme Corrèze 100 % Fibre 2021 est entré en phase de commercialisation avec les raccordements des premiers foyers en fin d’année dernière.

S’agissant de la cohésion sociale, le Département poursuit son accompagnement des plus fragiles à travers nos politiques d’emploi et d’insertion professionnelle mais aussi en faveur de l’enfance, de l’autonomie et de la santé. Dans ce cadre, 2019 fut l’année de lancement du Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé", avec l’ouverture de deux Centres à Egletons et Neuvic. Avec "Corrèze Santé", il s’agit d’assurer une offre de soins de proximité pour tous les Corrèziens en tout point du territoire.

Enfin, avec la création de la marque Origine Corrèze, nous avons fait le choix de promouvoir les savoir-faire corrèziens et d’encourager une consommation locale et responsable. Origine Corrèze, c’est produire et consommer local pour renforcer la dynamique économique et favoriser l’emploi dans notre Département.

En 2020, nous poursuivrons dans cette dynamique, mais également avec d’autres projets s’inscrivant pleinement dans la dynamique du développement durable et de la transition écologique dont, notamment, la poursuite du déploiement du Plan Routes 4.0, la commercialisation et le déploiement de Corrèze 100 % Fibre sur le territoire et, enfin, la poursuite des projets du programme Corrèze Transition Ecologique.

**M. LE PRESIDENT** – Je vous invite à nous en donner acte.

*Acte est donné sur la délibération n° 201 relative au rapport sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable 2019-2020.*

---

RAPPORT N° 202

TOURISME – PROJET STRATÉGIQUE AMBITION TOURISME  
2020-2022

**M. LEYGNAC** – Avec près de 200 M€ de dépenses générées et 3 000 emplois sur un territoire rural comme le nôtre, les 7,6 millions de nuitées touristiques participent sans conteste à la vitalité des différents bassins de vie du Département et la Corrèze peut miser sur ses nombreux atouts de destination Nature, pour attirer des clientèles qui s’orientent de plus en plus vers la campagne et sont en recherche de ressourcement, d’authenticité et de rencontres. L’intervention du Département, qui a toujours soutenu activement le développement touristique, prend alors tout son sens.

Aujourd’hui, les enjeux auxquels est confrontée la Corrèze sont multiples : digitalisation de l’économie, évolution des attentes et comportements des clientèles, vieillissement d’une partie de l’offre touristique. Ces enjeux s’inscrivent dans un contexte institutionnel nouveau depuis la loi NOTRe, et dans un contexte contraint de finances publiques. Le projet stratégique Ambition Tourisme 2020-2022 réaffirme l’ambition départementale de soutien à cette économie non délocalisable. Pour mettre en œuvre cette ambition, je vous propose de dédier une enveloppe de 3,5 M€ en fonctionnement ainsi que 300 000 € en investissement sur la période 2020-2022. Je vous laisse découvrir notre projet, au travers d’une vidéo de deux minutes qui en synthétisent les enjeux, les objectifs et la mise en œuvre.

*Une vidéo est diffusée en séance.*

**Mme VALLÉE** – Vous retracez, dans ce rapport, le projet stratégique Ambition Tourisme 2020-2022 et nous partageons l’état des lieux dressé dont, notamment, le constat de la baisse de l’offre touristique du fait du vieillissement des installations d’hébergement et d’un investissement faible (« le plus bas des Départements » nous a-t-on dit en Commission), associé à l’absence de locomotive forte et à un grand déséquilibre entre les territoires. Bien que le Département vienne en appui des prestataires de la Corrèze, ceux-ci accusent un retard sur la création de leurs sites web et sur la commercialisation en ligne de leurs offres. Constat est fait que le Comité Régional du Tourisme constitue un levier puissant, avec lequel il faut absolument composer, mais je trouve très dommage que le Département ne se soit pas plus engagé dans le contrat Vallée de la Dordogne, car celui-ci aurait pu donner des résultats, pour peu que les politiques précédemment engagées se soient poursuivies.

On en arrive à trois axes stratégiques qui vont répondre à vos quatre objectifs, à savoir : développer le chiffre d’affaires touristique de plus de 10 % ; accompagner la transformation numérique en multipliant par deux le nombre de prestataires utilisant le numérique ; renforcer l’attractivité du Département, avec comme objectif +5 % de nuitées avec l’appui de cinq investisseurs extérieurs ; veiller à la solidarité territoriale. Cependant, au terme de ma lecture des fiches Action, je n’avais rien appris de concret sur votre stratégie. D’une façon générale, je trouve que les fiches Action sont banales : elles relatent du déjà vu dans un bla-bla bien orchestré, mais rien de nouveau dans les propositions d’actions par rapport aux précédentes stratégies.

Comment allez-vous faire, concrètement, pour réduire le déséquilibre territorial par exemple ? Qu’entendez-vous concrètement par un « arbitrage des partenariats par le Département » ? Quelle est votre stratégie pour faire venir ces cinq fameux investisseurs extérieurs ? Qui prospectera et avec quels moyens ? Quel profil stratégique recherchez-vous ? Nous partageons les objectifs fixés, mais il serait préférable de savoir comment ils seront atteints.

---

J'ai malheureusement fini par comprendre que l'ambition affichée restera lettre morte, à la découverte du montant d'investissements alloués, soit 300 000 €, qui s'avère bien maigre, d'autant que le budget de fonctionnement, lui, demeure stable. La volonté est donc posée par écrit dans ce rapport, mais les moyens attribués demeurent dérisoires au regard de cette grande ambition. Je comprends alors mieux l'immobilisme et le peu d'intérêt qui est porté à la politique du développement du tourisme. C'est dommage pour nos territoires, c'est dommage pour la Corrèze !

**M. LE PRESIDENT** – Vous êtes en train d'expliquer que nous avons fait un copier-coller de ce que vous-mêmes aviez fait pendant des années ! Il est vrai que nous avons pour ambition d'être au moins aussi immobiles que vous dans ce domaine.

J'ai du mal à comprendre que, dans le même propos, l'on me reproche de ne pas avoir suivi le contrat Vallée de la Dordogne et de ne rien faire sur le déséquilibre territorial. Justement, la Vallée de la Dordogne constitue une locomotive qui se porte plutôt bien, qui a su se structurer et que nous accompagnons comme nous le devons, l'une des forces du Département étant précisément de travailler avec des équipes territoriales. Chacun ayant ses propres difficultés, un certain nombre d'élus, qui ont d'ailleurs démissionné depuis, n'ont pas voulu suivre la dynamique que souhaitait initier le Pays de Tulle ; mais les choses s'améliorent, fort heureusement.

Lorsque nous offrons, dans le cadre du Plan Tourisme 4.0, la capacité à proposer des réservations en ligne, en sortant de toute dépendance à Booking et autres, nous nous apercevons, dans le laboratoire dédié mis en place, que les hébergements embarqués parviennent à effectuer 80 à 90 % de réservations en dehors des OTA (Over The Air) et du joug de Booking. Or, nous pouvons aller encore beaucoup plus loin avec un tel outil. En effet, si nous sommes capables de proposer des hébergements et des nuitées, nous pouvons aussi permettre aux personnes de savoir dans quels restaurants elles pourront trouver une table disponible. Il reste donc un gros travail d'adaptation à effectuer.

Par ailleurs, le deuxième étage de la fusée, qui traite des usages du numérique, permet d'utiliser les *cookies* que laissent les personnes lorsqu'elles effectuent leurs réservations afin de pousser, en ligne, un certain nombre de prestations, mais encore faut-il que les opérateurs s'unissent pour packager les produits mis en avant. En effet, lorsqu'une personne est hébergée à Brive par exemple, nous pouvons peut-être aussi lui vendre les Monédières ainsi que d'autres parties du Département. Un tel décroisement s'avère indispensable pour parvenir à rééquilibrer notre territoire. Telle est donc notre ambition, or les outils et moyens sont là. Cependant, il me paraît parfaitement inutile de rempiler des piles. Les offices de tourisme doivent devenir des offices de deuxième génération ; le travail d'un certain nombre de nos agents, y compris au sein de Corrèze Tourisme, doit évoluer *via* un recours aux nouvelles technologies, *via* la recherche d'investisseurs ou encore *via* des réflexions en concertation avec d'autres services du Département. Je souhaite ainsi que Corrèze Tourisme puisse travailler avec le service Habitat et le service Urbanisme pour identifier des sites emblématiques.

Plus globalement, une mobilisation générale de la Maison doit être décrétée. En effet, dans un monde qui s'emballe, je crois beaucoup aux plaisirs simples, comme visiter des exploitations agricoles, enlacer des arbres, etc. C'est pourquoi Corrèze Tourisme ne s'avère pas seule concernée par notre travail autour du plan Ambition Tourisme : au travers de la convention 2020 qui sera signée avec la Chambre d'Agriculture, nous pourrons ainsi chercher à créer du lien, non seulement sur des circuits courts, mais aussi sur une proposition d'offre touristique. Bref, Corrèze Tourisme n'a pas pour ambition de tout porter, en étant à la fois une agence et un ghetto, mais peut, en prenant appui sur son ingénierie, rechercher la transversalité avec les autres services. Tout l'enjeu consiste donc pour nous, non pas à rajouter une pile, mais bien à transformer certaines missions afin que Corrèze Tourisme travaille, en tant que direction, avec les autres services, en faveur de la transversalité. Ainsi, je n'imagine pas comment Corrèze Tourisme pourrait ne pas travailler avec les directions du numérique ou avec les services en charge de la promotion du territoire. Nous devons créer des synergies, ce qui, effectivement, constitue une forme de révolution interne en termes de croisement des compétences et de complémentarité.

---

Certes cette association de moyens ne se traduit pas nécessairement concrètement. Même si nous sommes prêts à consentir des investissements, nous n'en avons pas la compétence directe. C'est pourquoi si demain les collectivités veulent réinvestir sur un certain nombre de sujets, nous ouvrirons la porte à leurs projets de contractualisation. Ainsi, dans le cadre de la contractualisation, nous avons accordé trois fois 150 000 € à Ayen, mais aussi à Merlines ; cette somme n'est pas incluse dans les 300 000 € évoqués, ces derniers correspondant plutôt à des investissements destinés à pousser de l'information sur notre plateforme, grâce à laquelle les personnes peuvent s'affranchir de Booking. Or, cela fonctionne dans le cadre du test mené : les professionnels qui ont rejoint cette démarche en ont tiré les fruits en termes de chiffre d'affaires. Cet investissement est directement pris en charge par le Département. Or, si demain, nous souhaitons inciter encore à la consommation les personnes qui naviguent sur cette plateforme, un nouvel investissement sera nécessaire.

Avec les équipes de Corrèze Tourisme, nous avons fait le choix de ne pas vous présenter un inventaire à la Prévert, mais de sérier les problèmes qui touchent très directement le quotidien des professionnels du tourisme de notre Département. Ensuite, toutes les bonnes idées seront les bienvenues ; nous n'avons pas la prétention d'avoir la science infuse en matière de tourisme. Si vous êtes en capacité de proposer bien mieux, nous sommes preneurs.

**M. CHASSAGNARD** – En me déplaçant sur le canton, j'ai constaté qu'il restait encore beaucoup de choses à mettre en place, notamment en termes d'accueil (gîtes, hôtels, etc.) En effet, certaines communes possèdent un patrimoine bâti exceptionnel. Là où il y avait quatre fermes, il ne reste plus qu'un agriculteur qui ne peut entretenir tous les bâtiments, de merveilleux bâtiments dotés de moellons en granit. Pourquoi ne pas demander aux Chambres d'Agriculture d'aider, voire de financer leur transformation en lieux d'accueil, qui permettraient aussi à l'agriculteur de bénéficier de revenus complémentaires ? Nous améliorerions ainsi les revenus des agriculteurs, nous leur permettrions de développer une activité d'accueil à la ferme et nous maintiendrions en état notre patrimoine.

Il est vrai qu'il est compliqué de déclencher des projets notamment au niveau de la Région, mais les services de l'habitat des agglomérations peuvent aussi être interpellés. Il reste, en effet, des secteurs sans aucun hébergement. Nous organisons des circuits de pêche à l'intention de personnes qui viennent du nord de l'Europe, mais nous ne leur proposons aucun accueil à la hauteur de leurs attentes. Certes il ne s'agit que d'une idée modeste, mais elle nous permettrait d'avancer sur plusieurs axes.

**M. LE PRESIDENT** – Tel est bien le travail souhaité en la matière : nous devons être capables de proposer des offres packagées et d'en suggérer d'autres.

**M. CHASSAGNARD** – La Chambre d'Agriculture pourrait apporter son expertise en termes de montage et de financement des projets.

**M. LE PRESIDENT** – Notre stratégie emporte effectivement un travail en partenariat avec d'autres acteurs, à des fins de démultiplication de nos actions.

Par ailleurs, en Commission Permanente, nous avons décidé, avec les collectivités, d'investir à hauteur de 3,5 M€, mais cet investissement ne représente qu'une petite partie de tout ce que nous pouvons réaliser.

Je vous propose maintenant d'adopter ce rapport.

*La délibération n° 202 relative au Tourisme – Projet stratégique Ambition Tourisme 2020-2022  
est adoptée par 25 voix pour et 11 abstentions.*

---

RAPPORT N° 203

**BOOST PROJETS : LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT  
AUX PORTEURS DE PROJETS**

**M. ARFEUILLERE** – Conscient du formidable effet de levier du financement participatif dans la concrétisation des projets, le Département a lancé, dès 2016, la première campagne d'accompagnement *via* le dispositif "Coup de Pouce Corrèze", soit 3,2 M€ mobilisés sur trois ans en faveur de l'économie locale, 16 000 contributeurs et 169 collectes de fonds réussies. Ainsi, au cours de la campagne 2016-2019, l'Escape Game de Brive a donné lieu à un investissement de 195 000 €, dont près de 6 000 € collectés. Les serres à tomates d'Egletons ont, quant à elles, collecté près de 400 000 €, sur un budget total de 8 M€.

Ce mode de financement fonctionne donc, et rend les Corrèziens acteurs de la vie économique et partie prenante des projets de leurs territoires. Fort de cette évaluation et de la réussite de "Coup de Pouce Corrèze" sur les trois dernières années, nous voulons donner un nouvel essor au dispositif en le faisant évoluer vers Boost Projets. Boost Projets s'adressera, en plus des acteurs économiques et porteurs de projets, au monde associatif et aux collectivités.

L'ingénierie de ce dispositif repose sur quatre enjeux :

- booster la collecte de fonds et avoir une présentation attractive et dynamique du projet ;
- mieux utiliser les outils numériques et booster notre présence sur les réseaux sociaux et sur Internet, pour plus de visibilité sur les projets ;
- intégrer la marque Origine Corrèze pour booster son image et bénéficier de la force de frappe de ce réseau et de ses actions collectives ;
- accéder aux décideurs *via* les forums et tribunes pour présenter les projets et, bien sûr, booster les collectes de fonds.

Boost Projets constitue un vecteur innovant, qui renforce notre action pour l'économie et l'emploi. C'est aussi un vecteur de liens : la proximité renforce notre identité et valorise les talents corrèziens. Avec Boost Projets, nous devenons un peu plus chaque jour les acteurs de notre économie et de notre développement.

**M. LE PRESIDENT** – Je mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 203 relative à BOOST Projets : lancement d'un nouveau programme d'accompagnement aux porteurs de projets est adoptée à l'unanimité.*

---

RAPPORT N° 204

DÉFI ÉNERGIE CORRÈZE : "TENDRE VERS UNE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
CHOISIE ET MAÎTRISÉE" (240 FOYERS TÉMOINS)

**M. TAGUET** – Depuis deux ans, nous avons engagé un programme "Corrèze Transition Ecologique" en fédérant l'ensemble des acteurs du Département autour d'un plan d'actions ambitieux. Cette ambition collective vise une transition écologique pour et avec les Corrèziens, en les rendant acteurs de cette dynamique. L'une des grandes orientations de ce programme consiste à renforcer nos actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, en accompagnant les changements de pratiques collectives et individuelles. Dans ce domaine, le Département conduit d'ores et déjà de nombreuses actions, notamment en matière d'aides à la rénovation énergétique des logements, et il accompagne également les communes dans leurs projets d'amélioration énergétique de leurs bâtiments.

Pour renforcer notre action dans ce domaine, nous proposons aujourd'hui un projet visant à accompagner les Corrèziens vers une meilleure maîtrise de leurs consommations énergétiques. Pour ce faire, nous avons noué un partenariat avec une start-up du Groupe Sicame, l'un des fleurons de l'industrie corrézienne, qui a conçu un capteur qui s'adapte au compteur Linky de chaque usager, offrant à ces derniers la possibilité de connaître, et ainsi de mieux maîtriser, leurs données de consommation électrique. L'objectif est également de rendre ces données accessibles et compréhensibles, par exemple en traduisant les économies d'énergie en €, en équivalence de kilomètres parcourus en voiture électrique et en CO<sup>2</sup>.

Afin de rendre la démarche conviviale et ludique, dans le cadre d'une approche pédagogique nous proposons un Défi Energie Corrèze. Organisé sous forme d'appel à candidatures, ce défi s'adresse à tout foyer corrézien souhaitant agir sur sa consommation d'énergies. Il consiste, dans un premier temps, à mobilier et à accompagner pour une période de six mois, 240 foyers répartis sur l'ensemble de la Corrèze. A partir d'une plateforme web, accessible depuis un PC ou un Smartphone, chaque foyer pourra suivre l'évolution de ses consommations d'énergies, être informé, notamment *via* un système d'alerte, d'éventuels pics de surconsommation, être conseillé sur des écogestes efficaces et être challengé par des défis qui seront régulièrement proposés aux participants. Accessible à tous et très simple d'utilisation, cette application revêt aussi une dimension pédagogique interactive, afin de toucher toute la famille, et notamment les jeunes.

Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons impliquer les locataires de Corrèze Habitat, ainsi que les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement, afin de les soutenir dans la maîtrise de leurs consommations et donc, dans la réduction de leurs factures énergétiques. Pour ce faire, un accompagnement spécifique pourra leur être proposé *via* l'application Coach Habitat et les travailleurs sociaux du Département. Un suivi et un bilan seront établis pour évaluer les économies générées ainsi que l'impact de cette démarche sur l'évolution des pratiques de consommation. A travers ce projet, nous mettons l'innovation technologique au service de la transition écologique, tout en soutenant et en encourageant les Corrèziens dans leurs démarches écoresponsables.

Je précise enfin que tous les serveurs de cette plateforme sont implantés en France, en région parisienne et à Lille.

**M. LE PRESIDENT** – Leurs données ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale.

**M. BOUZON** – Merci pour cette précision. Tendre vers une efficacité choisie et maîtrisée, tel est le défi que vous lancez aux Corrèziens. C'est ambitieux, ce n'est pas tout à fait innovant, mais cela a au moins le mérite d'exister. Nous pouvons donc être favorables à la mise en place de ce projet.

---



Après avoir lu ce rapport, j'ai néanmoins quelques remarques à formuler. Le projet Défi Energie Corrèze s'inscrit complètement dans le contrat de transition énergétique que nous avons d'ailleurs voté. Il entend concilier énergie et numérique, et mobiliser 240 foyers corréziens possédant un compteur Linky. Pour information, il y a deux ou trois ans, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a lancé une idée à peu près similaire qui s'appelait « Famille à énergie positive ». J'en ai fait partie et me souviens que l'agglomération de Brive avait eu du mal à réunir plus de 50 familles sur 110 000 habitants. C'est pourquoi j'imagine que réunir 240 familles ne sera pas facile. Certes, le projet concilie le module de la Sicame, des conseils, des solutions ludiques, des interventions avec des ambassadeurs Energie et des défis interactifs, auxquels s'ajoute cette fameuse application web. Cela devrait donc faciliter le recrutement de ces 240 familles et devrait surtout leur permettre de réaliser des économies profitables pour leurs portemonnaies et pour la planète. Mais comment faire pour que ces 240 familles incitent ensuite les autres Corrèziens à faire de même ?

Enfin, lorsque nous dresserons le bilan, il est prévu que le Département s'engage à fournir des Kits Energie : de quoi seront-ils composés ? Seront-ils distribués à tous les Corrèziens, c'est-à-dire même à ceux qui n'ont pas de compteur Linky ? Les Kits seront-ils gratuits ou bien une petite participation financière est-elle prévue ? Encore une fois, j'ai une proposition à vous faire : ne serait-il pas plus opportun d'aider financièrement les Corrèziens à mieux équiper leurs maisons d'appareils moins énergivores ? Je sais qu'il existe une offre départementale appelée le Plan Isolation Amélioration Énergétique des Logements, mais comme nous le savons, si nous isolons les maisons et qu'en plus, nous modifions les appareils de chauffage par exemple, peut-être pourrions-nous réussir notre défi départemental.

**M. LE PRESIDENT** – L'idée consiste déjà à réussir le premier défi, celui du nombre, sachant toutefois que 40 familles relèveront de Corrèze Habitat. Si nous avons du mal à en trouver 200 autres, nous percevrons l'étendue du problème. Ensuite, il existe tout de même une petite difficulté technique : il faut que la borne WiFi se situe à proximité du compteur Linky.

Au moment du bilan, nous verrons bien ce qu'il faut faire pour inciter d'autres familles. Les futurs Plans Energie devront comprendre un test d'efficacité. En effet, une série fonctionne déjà sur les bâtiments du Département, or le premier rapport s'avère tout à fait édifiant : à l'aide des kits, les premières mesures peuvent être effectuées très facilement et les économies s'avèrent substantielles ; les derniers pourcents seront cependant beaucoup plus compliqués à économiser.

Ensuite, l'idée consisterait peut-être, dans le cadre des politiques énergétiques, à conditionner les aides à un constat de résultats. Nous disposerons, en effet, des outils de mesure nécessaires. Nous commençons néanmoins par un petit nombre, afin d'identifier les éventuels travers.

Je sou mets maintenant ce rapport au vote.

*La délibération n° 204 relative au Défi Énergie Corrèze : "tendre vers une efficacité énergétique choisie et maîtrisée" (240 foyers témoins) est adoptée par 27 voix pour et 11 abstentions.*

---

**REMISE DE LA MARIANNE D'OR PAR MONSIEUR ALAIN TRAMPOGLIERI**

**M. LE PRESIDENT** – Nous allons maintenant accueillir Alain TRAMPOGLIERI. En effet, la solennité des lieux et du moment nous est apparue propice pour le recevoir.

**M. TRAMPOGLIERI** – Il s'agit d'un moment émouvant pour moi, car je suis venu pour la première fois dans l'enceinte du Conseil Général de la Corrèze en 1972, avec un certain Jacques CHIRAC. J'étais alors jeune journaliste à l'Elysée et ce jeune Secrétaire d'Etat m'a proposé de l'accompagner en Corrèze le week-end suivant. J'ai tout fait en Corrèze. J'y ai rencontré des élus extraordinaires, dont Charles CEYRAC avec qui nous avons mis en place « Les plus beaux villages de France », François HOLLANDE qui, lui aussi, a été un VRP (Vendeur, Représentant et Placier) de la Corrèze à Paris, et Pascal COSTE, jeune syndicaliste qui venait, à France Inter, critiquer la politique de Jacques CHIRAC à la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles).

Comme vous, j'ai été élu dans un petit village, celui de Saint-Tropez. J'ai alors rencontré un certain nombre de problèmes et de difficultés, et me suis demandé comment les élus pourraient disposer de repères pour adopter leurs politiques. J'ai alors eu l'idée de créer à la fois le Salon des Maires de France et pour l'animer un peu, la Marianne d'Or. Dès la première année, cet événement a connu un succès formidable. La Marianne d'Or prime des actions novatrices et, très souvent, nous avons raison trop tôt. Ainsi, le Président de la République était hier à Saint-Gervais pour sauver le Mont-Blanc, mais la politique de Saint Gervais, soit la plus haute poubelle d'Europe, avait été primée il y a déjà trois ans par une Marianne d'Or. De son côté, comme Jacques CHIRAC, François HOLLANDE a, en tant que Député, incité des Maires à concourir.

En démocratie, tout se passe dans les communes, car c'est dans la proximité que l'on comprend le mieux nos concitoyens, leurs désirs et leurs exigences. Il est donc bon que le Maire reste très proche d'eux. La loi sur le cumul des mandats qui au départ paraissait quelque peu abracadabrantesque, est maintenant rentrée dans les mœurs et les citoyens sont très heureux d'avoir un Maire, encore faut-il qu'il ne soit pas non plus l'assistant social de tous les instants. Il lui faut déléguer et partager les tâches.

Lorsque j'ai entamé l'expérience des Mariannes d'Or, je suis allé voir le Président Edgard FAURE ainsi que Gaston DEFERRE qui, en tant que Ministre de l'Intérieur, commençait à lancer un programme de décentralisation. Je souhaitais accompagner son action par de la pédagogie. Quand je lui ai expliqué mon idée, il m'a affirmé que ce concours ne fonctionnerait jamais. Je savais, cependant, qu'il convenait de désobéir à ce Maire de ma ville natale pour arriver à quelque chose ! Quant à Edgard FAURE, il a trouvé cette idée formidable, mais a posé deux conditions à son soutien : il voulait présider le jury et souhaitait que, chaque année, le palmarès inclue un Maire de sa circonscription ! Puis nous nous sommes dit que s'il convenait de faire primer la démocratie, il fallait également y ajouter le développement durable, en tant que politique de proximité qui a besoin de beaucoup de pédagogie. Le développement durable doit être expliqué dès l'école, afin que les enfants transmettent les bonnes pratiques à leurs parents. Nos poubelles valent désormais de l'or !

Or, vous avez présenté un projet global de développement durable. De plus, les Mariannes d'Or symbolisent également une certaine rigueur de l'argent public. Enfin, il faut aimer les gens et la République.

Pour finir, je vous propose une petite anecdote. Il y a quelques jours, j'ai été alerté par une importante société de Saint-Etienne, dont la vocation est de fabriquer du ruban de luxe. Cette société fabrique les rubans des décorations du monde entier, or elle vient de lancer la première écharpe écologique. Cette écharpe est à la fois écologique, intelligente et peu onéreuse. Elle ne coûte que 60 €, mais dispose d'une puce numérique dans laquelle le Maire peut enregistrer un certain nombre d'éléments à propos de son mandat. En outre, cette puce peut s'autodétruire ! Je vous la montrerai tout à l'heure.

---

En attendant, je suis très fier de vous faire partager, avec Pascal COSTE, cette Marianne d'Or amplement méritée. La Corrèze sert d'exemple aux autres Conseils Départementaux. Je vous félicite tous. J'ai, en outre, une pensée pour Jacques CHIRAC, qui aurait été très fier, Pascal, de te voir accéder à ce club très fermé des Maires Marianne !

**M. LE PRESIDENT** – Je te remercie pour cette distinction, non pas à titre personnel, même si cela fait toujours plaisir, mais au nom de tous les Corrèziens et de tous les partenaires avec lesquels nous avons travaillé sur notre contrat de transition écologique. La transition écologique emporte un profond changement de comportements et nous constatons, dans tes propos, que même les comportements des élus ont beaucoup évolué ! C'est un vrai honneur pour tous les Corrèziens, que nous prenons à sa juste valeur.

Tu as pensé à Jacques CHIRAC, mais une autre personnalité, Sophie DESSUS, fait elle aussi partie de la mémoire du concours. Je souhaite donc l'associer à cette reconnaissance.

Nous prenons un grand plaisir à t'accueillir en Corrèze et t'entendre mettre en avant les valeurs de la République, que tu as chevillées au corps. Alain fait, en effet, partie de ces gens qui savent affirmer leurs idées et ne les renient jamais, tout en ayant cette capacité à être bien avec tous les grands du monde, en France comme aux Etats-Unis d'ailleurs.

**M. TRAMPOGLIERI** – J'habite devant l'Elysée et ces derniers temps, je prêtai mon appartement à des photographes et dirigeais un journal appelé *Elysée Reporter*, qui racontait toute la vie du Palais de l'Elysée et du Faubourg Saint-Honoré. Or, par tradition, lorsque le Président des Etats-Unis venait à Paris, il accordait une interview à CNN (Cable News Network), qui était installé chez moi. A deux heures du matin, le deuxième jour, tel un rituel, le Président des Etats-Unis montait chez moi. Les services secrets gardaient l'ascenseur deux jours avant et le Président montait à pied : je n'ai jamais compris pourquoi.

Un jour, le Président CLINTON est venu et m'a dit : « Où sommes-nous ici ? Est-ce l'annexe de l'Elysée ? » Les Américains ne peuvent pas comprendre qu'un Parisien habite en face du Palais, à un tir de kalachnikov. Je lui parle donc de mon journal et il m'annonce : « Il faut venir le faire en Amérique ». Je suis donc parti en Amérique pour concevoir le *White House Reporter*, ce qui fut une aventure extraordinaire. Le jour où je lui ai présenté le premier numéro, j'avais rendez-vous à l'Office. Il recevait cependant une personne importante, j'ai donc attendu.

La porte s'est ouverte : le Président CLINTON me voit, je lui donne le journal, nous prenons une photo et un vieux Monsieur disparaît, que l'on m'avait présenté comme la personne la plus importante des Etats-Unis. Puis je me rends dans un restaurant de Washington et le revois : il s'agissait d'un Français de Marseille, et plus précisément de mon cousin Georges ! Il était le tailleur des Présidents américains. Je suis donc devenu son ami et ai pu assister aux séances de mesure des Présidents américains. Pendant la guerre d'Irak, à l'époque du discours de Dominique DE VILLEPIN devant l'ONU (Organisation des Nations Unies), le Président BUSH lui avait lancé un certain nombre d'insultes, en français, contre Jacques CHIRAC. Après qu'il me l'ait appris, j'ai contacté le Président qui a ensuite décidé de remettre la légion d'honneur à Georges.

Tels sont mes rapports avec la Maison-Blanche, mais il est plus facile de travailler avec les Corrèziens qu'avec les Américains ! Je vous remercie.

**M. COMBES** – Au nom de l'équipe de Corrèze à gauche, je voudrais te remercier d'avoir fait le voyage jusqu'ici et saluer cette Marianne d'Or que Pascal reçoit aujourd'hui de tes mains. Il s'agit toujours d'un moment fort. En politique, nous avons des adversaires que nous devrions ne pas apprécier au plan personnel, au motif qu'ils ne pensent pas la société tout à fait comme nous, ce qui m'est toujours apparu très curieux. C'est pourquoi je voulais dire à Pascal que je l'apprécie comme homme politique, que bien sûr je le combats sur le plan des idées, mais qu'en termes d'engagement et de travail, il porte beaucoup de choses que nous partageons. Je le dis ce jour, car notre devoir est aussi d'expliquer aux Corrèziens ce qu'est la politique, à savoir s'occuper des autres, trouver des espaces de décision, prendre les bonnes mesures et avancer.

---

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

*La séance est levée.*

